736. Satinettes, femelle.....
737. Archanges, mâle.....
738. Archanges, femelle.....
739. Hirondelles rouges ou jaunes, mâle
740. Hirondelles rouges ou jaunes, femelle.....

m. Les pigeons voyageurs.

757. Pigeons voyageurs, bleus, rouges ou bruns, mâle .....
758. Pigeons voyageurs, bleus, rouges ou bruns, femelle.....

Classe 44.- Chester White et autres races pures

355. Mâle au-dessus de 1 an.....	10	8	5
356. Mâle entre 6 et 12 mois.....	8	5	3
357 Mâle au-dessous de 6 mois.....	5	3	
358. Femelle au-dessus de 1 an.....	10	8	5
359 Femelle entre 6 et 12 mois.....	8	5	3
360. Femelle au-dessous de 6 mois.....	5	3	
361. Troupeau (1 mâle et 2 femelles).....	10	8	

716. Hiboux africains, bleus ou argentés, femelle.....
717. Hiboux africains, de toute couleur, mâle.....
718. Hiboux africains, de toute cou-

741. Hirondelles de toute autre couleur, mâle.....
742. Hirondelles de toute autre couleur, femelles.....
743. Nonnains de toute couleur,

782. Oies de toute autre variété, femelle .....

Classe 55.—Oies de 1898.

783. Oies Embden, mâle.....
784. Oies Embden, femelle.....

Classe 58.—Oiseaux de fantaisie

813. Couple de Pintardes.....
814. Couple de Faisans anglais.....
815. Couple de Faisans dorés.....

Section		
370. Couple de furets.....	$2	00
371. Couple de cochons d'inde.	2	00
372. Couple de rats blancs...	2	00
373. Couple de souris blanches	2	00
374. Couple de marmottes ou chiens de prairie.....	2	00
375. Couple d'écureuils noirs.	2	00
376. Couple d'écureuils blancs	2	00
377. Couple d'écureuils gris..	2	00
378. Couple d'écureuils rouges.	$2	00
379. Couple d'écureuils volants	2	00
380. Couple d'écureuils renards	2	00
381. Lapins oreillards, mâle..	2	00
382. Lapins oreillards, femelle	2	00
383. Lapins de toute autre variété, mâle.....	2	00
384. Lapins de toute autre variété, femelle.....	2	00

759. Pigeons voyageurs de toute autre couleur, mâle.....
760. Pigeons voyageurs de toute autre couleur, femelle....
761. Toute autre variété non indiquée sur cette liste, mâle

785. Oies Toulouse, mâle .....
786. Oies Toulouse, femelle.....
787. Oies de toute autre variété, mâle .....
788. Oies de toute autre variété, femelle .....

—pour 10 à 15 inscriptions : $1.00,— pour plus de 15 inscriptions : $2.00

Tout grain, graine ou autre produit agricole devra être le produit de la dernière récolte.

En faisant leurs inscriptions, les exposants devront mentionner les noms de la variété qu'ils exposent.

855.
856.
857.
858.
859. Tr
860. Tr

Dans les sections *pour toute autre variété*, les oiseaux doivent être de pur sang.

---

816. Couple de Faisans argentés...
817. Couple de Faisans Albino....
818. Couple de Faisans ring neck..
819. Couple de Faisans Himalayens
820. Couple de Faisans lady Amherst

824. Couple de Cailles, espèce vulgaire.....
825. Couple de Cailles de Californie
826. Couple de Perdrix.....
827. Couple de Poules de prairie

L'exp
plein cha
Tous
2 septen

855.	"	"	de blé du printemps	3	2	1
856.	"	"	d'orge du printemps	3	2	1
857.	"	"	d'avoine blanche	3	2	1
858.	"	"	d'avoine noire	3	2	1
859.	Trois tresses de blé d'inde blanc en épis			3	2	1
860.	Trois tresses de blé d'inde jaune en épis			3	2	1

Médailles, Premier prix et Diplômes
ACCORDÉS POUR QUALITÉ SUPÉRIEURE
QUEBEC

L'exposant de récoltes-racines devra certifier qu'il les a cultivées en plein champ.

Tous les échantillons devront être rendus dans le bâtiment, le lundi 2 septembre à 10 heures a. m.

es..... 3 2 1

écrit affirmant que le fromage exibé est bien le produit de la fromagerie mentionnée. Cette règle s'applique également au beurre de crêmerie.

4

BOULEVARD LANGELIER

UEBEC

Telephone 2284

Fabricants de la célèbre chaussure pour laquelle la médaille d'or offerte par l'honorable Jos. Shehyn à l'Exposition Provinciale de 1894, leur a été décernée.

TÉLÉPHONES:

Manufacture, 2048.

Succursale, 101.

910. Deux tinettes ou pots, pesant au moins 40 lbs. chaque et faits dans une laiterie.....	16	12	8	4
911. Panier de beurre de ferme en moules ou rouleaux.	6	5	4	3

922. V
923. I
924. V

HARDES FAITES ! CHAPEAUX ! CHAUSSURES !

Département de Fourrures visible à l'année.

MODISTES ET TAILLEURS

UN SEUL PRIX POUR TOUS

Nous prions nos clients de nous informer de tout manque d'égards ou impolitesse de nos employés. Exigez un duplicata de vos achats en cas d'erreur.

Tout exposant qui fera des fausses représentations sera privé des prix

922. Vins canadiens, (*1 gallon en bouteilles claires*)....	3	2
923. Liqueurs, (*1 gallon en bouteilles claires*).....	3	2
924. Vinaigre, (*1 gallon*).....	3	2

396. Wyandottes noirs, poule.....

B Races asiatiques.

407. Brahmas foncés, coq	414. Cochinchinois chamois, poule..
408. Brahmas foncées, poule.....	415. Cochinchinois perdrix, coq....
409. Brahmas clairs, coq.....	416. Cochinchinois perdrix, poule...
410. Brahmas clairs, poule.....	417. Cochinchinois blancs, coq.....
411. Langshans, coq.....	418. Cochinchinois blancs, poule...
412. Langshans, poule.....	419. Cochinchinois noirs, coq.....
413. Cochinchinois chamois, coq ...	420. Cochinchinois noirs, poule ....

	2	1
	2	1
	2	1

vases fournis.

6. Des cartes qui correspondront avec
seront fournis aux exposants qui seront s

.....
.....
.....

.....
.....
.....

512. Bantams cochinchinois, poule ..
513. Bantams Polonais, coq.....
514. Bantams Polonais, poule.....

520,

Classe 49.—Poulets

A. Races amér

521. Plymouth Rocks, poulet .....
522. Plymouth Rocks, poulette....

523

2e

946. Deux paires de chaussette de laine...

	1er	2e	3e
étés distinctes.....	$6 00	$4 00	$2 00
tés distinctes.....	4 00	2 00	1 00
ariétés distinctes....	6 00	4 00	2 00
riétés distinctes.....	4 00	2 00	1 00
" "	3 00	2 00	1 00
variétés distinctes.	3 00	2 00	1 00
riétés distinctes.....	3 00	2 00	1 00

997. " pompons 12 variétés..... .... 2 00 1 0
998. " simples 12 " 2 00 1 0
999. Gladiolus, 12 épis..... 3 00 2 0
1000. " 6 " 2 00 1 5
1001. Pensées, 24 variétés..... ..... 2 50 1 0
1002. " 12 " 2 00 1 0

.....	576. Minorques blancs, poulette....

. *Races polonaises.*

s blan-	580. Polonais blancs, poulette.....
.....	581. Polonais argentés, poulet.....
s blan-	582. Polonais argentés, poulette....
.....	583. Polonais dorés, poulet.....
.....	584. Polonais dorés, poulette.....

615. Games blancs, poulet.....
616. Gr s blancs, poulette.....
617. Games rouge-noirs, poulet.....
618. Games rouge-noirs, poulette...
619. Games rouge-bruns, poulet.....
620. Games rouge-bruns, poulette..
621. Games duckwing, poulet.....
622. Games duckwing, poulette.....
623. Games pile, poulet .....
624. Games pile, poulette.....

626. Games Indien, poulette.
627. Games Sumatra, poulet.
628. Games Sumatra, poulett
629. Games de toute autre poulet.....
630 Games de toute autre v poulette.....
631, Game Bantams blancs,
632. Game Bantams blancs,p

que les articles exposés soient bien décrits

der l'espace nécessaire à chacun des concur-
l est de rigueur que toutes les inscriptions
tard le lundi 5 septembre. Après cette date
.

nt bien en envoyant leur inscription, spécifier

SECTION.	1er	2e
964. Coleus, 12 pots, variétés distinctes.....	$3 00	$2 00
965. " 6 pots, variétés distinctes.....	2 00	1 00
966. Dracænas, trois.....	3 00	2 00
967. " un specimen.....	1 50	1 00
968. Fougère, 10 variétés distinctes, étrangères...	3 00	2 00
969. " 6 variétés distinctes, du pays.....	2 00	1 00
970. " un spécimen.....	1 50	1 00
971. Abutilons, 6 variétés.....	3 00	2 00

1036.	Concombre, deux	1 00	0 75	0 50
1037.	Blé d'inde sucré, collection, 6 épis de chaque.	2 00	1 00	0 75
1038.	Aubergine (Egg Plant) violet	1 00	0 75	0 50

657. Plymouth Rocks
658. Javas
659. Wyandottes
660. Dominiques
661. Brahmas
662. Langshans
663. Cochinchinois
664. Leghorns
665. Espagnols
666. Andalousiens
667. Minorques
668. Polonais
669. Hambourgs
670. Red Caps
671. Houdans
672. Lafleche
673. Crêve-cœurs
674. Dorkings
675. Volailles et Bantams de combat
676. Autres Bantams

c. Pigeons

691. Barbes
692. Barbes
693. Barbes
694. Barbes
695. Barbes mâl
696. Barbes fem

Section.		1er	2e	3e
1003.	Petunias simple, collection de 24	$2 00	$1 00	$0 50
1004.	" double, collection	1 00	0 75	0 50

Section.

1039. Aube
1040. Poir
1073. "
1074. "
1075. "

1073.	"	Blue Pearmain.....	"	2 00	1 00	0 50
1074.	"	Baldwin du Canada.....	"	2 00	1 00	0 50
1075.	"	Golden Russet.....	"	2 00	1 00	0 50

c. Pigeons de Barbarie (Barbes).

691. Barbes noirs, mâle .....
692. Barbes noirs, femelle.....
693. Barbes bruns foncés, mâle.....
694. Barbes bruns foncés, femelle...
695. Barbes de toute autre couleur, mâle.....
696. Barbes de toute autre couleur, femelle.....

711. Hiboux anglais, bleus ou argentés, mâle.....
712. Hiboux anglais, bleus ou argentés, femelle.....
713. Hiboux anglais, de toute autre couleur, mâle.....
714. Hiboux anglais, de toute autre couleur, femelle.....
715. Hiboux africains, bleus ou argentés, mâle.....

Section.		1er	2e	3e
1039.	Aubergine blanc.....	$1 00	$0 75	$0 50
1040.	Poireaux, 1 doz			

VANDRY & MATTE

169, RUE SAINT-JEAN

QUEBEC

PLOMBIERS ET INGENIEURS

SPÉCIALITÉS :

Chauffage à eau chaude,
à air chaud et à vapeur,
Plomberie moderne,
Installation d'éclairage au
Gaz Acétylène et à l'Electricité,
Ouvrage en tole,
Ferblanc et en cuivre
de toutes sortes.

PLANS ET SPÉCIFICATIONS FOURNIS SUR DEMANDE.

CHARLES E. ROY,

Marchand et Importateur de Cuirs,

413, 415, 417 RUE ST-VALIER, ST-ROCH, QUEBEC

SPECIALITE :

Cuir à Semelle Spanish,
Bracebridge,
Cuir Rouge,
Vernis Français S. U. Lyon,
M. M. et D., Kid Elastique,
Fils, [illegible], Œillets,
Veau Français,
Eagle Penetang
Slaughter,
Cuir à Harnais,
Sale & Fils, &
Cuir Boudrier,
Doublures, Empeignes,
Vernis divers, Kid.

— AUSSI —

JOBBER EN CHAUSSURES

Telephone 1[illegible].

Compagnie d'Exposition

DE QUEBEC

LISTE DES PRIX

REGLES ET REGLEMENTS

EXPOSITION PROVINCIALE

DE 1898

DU LUNDI 12 SEPTEMBRE au MERCREDI 21 SEPTEMBRE

L'HON. P. LANDRY,
PRÉSIDENT.

P. T. LEGARÉ,
SECRÉTAIRE.

273 RUE ST-PAUL
QUEBEC

COMPAGNIE D'EXPOSITION DE QUEBEC

PATRON :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OFFICIERS POUR 1898 :

Président : L'HON. P. LANDRY

Vice-Président : M. CHS E. DUBORD

Secrétaire-Trésorier : M. P. T. LEGARÉ

Ass.-Secrétaire-Trésorier : M. J. E. BOILY

BUREAU DES DIRECTEURS :

Belleau, Isidore N.	Laliberté, J. B.
Boily, J. E	Lamonde, P. A.
Carrier, C. Henri	Landry, Ph.
Drouin, Nap.	Legaré, P. T.
Dubord, Chs E.	Roy, Chs. E.
Fortier, J. H.	Verret, J. A.

EXPOSITION PROVINCIALE

1898

COMITÉS

EXÉCUTIF :—L'Hon. M. P. Landry et MM. Chs E. Dubord, J. E. Boily, Nap. Drouin et P. T. Legaré.

RÉCEPTION :—Son Honneur le Maire de Québec, Les Hon. G. M. Dechêne, Ths Ch. Casgrain, A. Turgeon, R. R. Dobell, Chs E. Fitzpatrick, Th. Chapais, Ed. J. Flynn, Horace Archambeault, J. Tessier, P. Landry, J. Sharples, MM. J. E. Bédard, I. N. Belleau, Nap. Drouin, G. Tanguay, Chs E. Roy, R. Audet, Jos. E. Roy, et Lieut.-Col. Oscar Pelletier.

AMUSEMENTS :—MM. J. E. Boily, Henri Carrier, Frank Pennée, E. Chinic, E. B. Garneau, Lieut.-Col. G. R. White, Nap. Lavoie, W. J. Ray, G. Van Felson, R. Dubord, J. U. Roy, F. Carrol, J. I. Lavery, Arthur Picard.

INDEX ANALYTIQUE

PREMIERE DIVISION

LES ANIMAUX

			Page.
1ère	Subdivision.	—Espèce chevaline	17
2me	"	Espèce bovine	24
3me	"	Espèce ovine	30
4me	"	Espèce porcine	32
5me	"	Animaux de fantaisie	35
6me	"	Oiseaux (Gallinacées, Palmipèdes, etc.)	36

DEUXIEME DIVISION

LES PRODUITS DE LA FERME

1ère	Subdivision.	—Produits agricoles	46
2me	"	Produits industriels	49
3me	"	Produits domestiques	52
4me	"	Fleurs et fruits	53

TROISIEME DIVISION

MATERIEL AGRICOLE

1ère	Subdivision.	—Instruments pour préparer le sol	59
2me	"	" " enlever les récoltes	61
3me	"	" " préparer et utiliser les produits	62

QUATRIEME DIVISION

DÉPARTEMENT INDUSTRIEL

			Page.
1ère	Subdivision.—	Machinerie	63
2me	"	Objets manufacturés	64
3me	"	Département des femmes et des enfants	72

CINQUIEME DIVISION

HISTOIRE NATURELLE

1ère	Subdivision.—	Le règne animal	74
2me	"	Le règne végétal	76
3me	"	Le règne minéral	77

SIXIEME DIVISION

BEAUX ARTS

1ère	Subdivision.—	Peintures	78
2me	"	Dessin	78
3me	"	Sculptures	78
4me	"	Photographie	78
5me	"	Numismatique, etc	79
6me	"	Ouvrages indiens	79

La Compagnie Canadienne d'Acétylène

ÉCLAIRAGE A L'ACÉTYLÈNE

— DES —

Maisons particulières et des Edifices publics (Eglises, Collèges, Couvents, Hotels, Gares, etc.)

APPAREIL AUTO-PRODUCTEUR

Marchant à faible pression absolument constante

SYSTÈME MORENCY

Breveté au Canada, aux Etats-Unis, en Angleterre, en France, en Belgique et accepté par

L'ASSOCIATION DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Le Seul appareil auquel s'adapte un RÉGULATEUR qui assure une pression uniforme et constante, quelque soit le nombre de brûleurs allumés à la fois.

LA COMPAGNIE CANADIENNE D'ACÉTYLÈNE reçoit les commandes pour la fabrication, la vente et l'installation de ses appareils à acétylène.

Ce sont les meilleurs sur le marché, les plus faciles à mettre en opération, les plus sensibles, les seuls qui donnent une sécurité parfaite et une pression absolument constante, les seuls qui puissent être mis, sans danger, entre les mains de qui que ce soit.

Ayant acquis la propriété de l'appareil Morency et des brevets qui en protègent l'exploitation, la compagnie donne avis qu'elle poursuivra toute personne qui mettra en vente ou qui fera usage d'appareils qui seront un empiètement sur les privilèges garantis par ses brevets.

On offre actuellement en vente certains appareils qui empiètent sur les privilèges garantis par les brevets de l'appareil Morency. Ceux qui les achètent courent le risque de payer deux fois.

L'association des compagnies d'assurance permet de mettre l'appareil Morency dans l'intérieur des maisons sans exiger aucune prime additionnelle.

La compagnie tient en magasin tout ce qui est nécessaire à l'éclairage au gaz, tuyaux, gazeliers, brûleurs spéciaux, carbure de calcium, etc., qu'elle offre au prix les plus raisonnables.

Pour plus amples détails s'adresser à

Ph. LANDRY, Gérant

de la Compagnie Canadienne d'Acétylène,

Téléphone 134. **Rue Fraser, Lévis.**

LE PLUS GRAND MAGASIN DE CHAUSSURES

★ A QUEBEC ★

Seul Agent a Quebec pour la chaussure

SLATER ESTAMPÉE

A $3.00, $4.00 et $5.00

Toujours en mains un assortiment complet de chaussures fines, la production des meilleures manufactures du Canada et de l'étranger.
Le plus grand variété, le plus beau choix, la meilleure valeur et le plus bas prix.

J. H. BEGIN,

121, Rue St-Joseph, St-Roch,

— *QUEBEC* —

Téléphone 2156.

ARTHUR LEMIEUX

Marchand de Confiseries et Biscuits

EN GROS

86, RUE SAINT-PIERRE, QUEBEC.

Seul Agent des célèbres biscuits

McCORMICK JERSEY CREAM SODA

Messieurs les marchands sont cordialement invités à venir lui rendre visite avant de placer leurs ordres.

MARCHANDISE SUPÉRIEURE - - - PRIX MODÉRÉ

A. LEMIEUX,

86, rue Saint-Pierre, Québec.

PIANOS, ORGUES ET MUSIQUE

Désirez-vous vous procurer un instrument de choix, soit.....

PIANO, ORGUE, VIOLON, ETC.

ALLEZ EXAMINER CHEZ

ARTHUR LAVIGNE & CIE

68, RUE ST-JEAN,

QUEBEC.

Le superbe assortiment que ces importateurs tiennent toujours en magasin, à la disposition de leurs clients et du public, instruments qu'ils vendent à des

PRIX TRES-MODIQUES

au comptant. ou à termes de paiements faciles.

PUBLICATIONS MUSICALES NOUVELLES...
REÇUES D'EUROPE ET DES ETATS-UNIS

☞ Pianos et Orgues accordés et réparés.

SATISFACTION GARANTIE CHEZ

ARTHUR LAVIGNE & CIE

68, Rue St-Jean,

QUEBEC.

QUE

C.

CIE

ent tou-
public,

S-UNIS

& CIE

GERHARD HEINTZMAN

69-75, Rue Sherbourne,

TORONTO

FABRICANT DE **PIANOS droits** (COTTAGE)

PIANOS à queue (DE CONCERT)

REPRESENTE A QUEBEC PAR *ARTHUR LAVIGNE & Cie*, 68 RUE ST-JEAN,

Renfermant les PERFECTIONNEMENTS LES PLUS RECENTS et construits d'après des dessins élégants et nouveaux.

Médailles d'Or et Premiers Prix aux differentes Expositions

Le Piano de concert présenté à Lady Laurier par les citoyens de Québec a été construit par

GERHARD HEINTZMAN,

69-75 Rue Sherbourne,

TORONTO

☞ Les pianos de cette manufacture peuvent être examiné à Québec chez Arthur Lavigne & Cie, 68 rue St-Jean.

DEMANDEZ LES CÉLÈBRES

BIERE & PORTER

—DE—

Proteau & Carignan

★ BRASSEURS ★

263 A 271 RUE SAINT-PAUL

QUEBEC

Téléphone 863

En vente chez tous les Epiciers, Hôtels, Clubs, etc., de Québec, de la campagne et à l'étranger

SAMSON & FILION

A L'ENSEIGNE DU CADENAS

IMPORTATEURS

—ET—

MARCHANDS DE FERRONNERIES

En gros et en détail

ASSORTIMENT COMPLET DE . . .

Quincailleries, Coutelleries, Fer en barre et Matériel de Forgeron, Tôle et Ferblanc de toutes sortes. Huiles, Peintures, Vitres, Cordages, Poulies, Etoupe, etc., etc.

EN FACE DU C. P. R.

A des prix defiant toute concurrence

343-345, Rue St-Paul

4 a 14, Ancien Chantier

PALAIS, QUEBEC

Toutes commandes reçues par la malle recevront notre prompte attention.

RÈGLEMENTS

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'exposition sera ouverte au public le lundi, 12 septembre, à 8 heures a. m., et, subséquemment, tous les jours, de 7 heures a. m., à 10 heures p. m., jusqu'au mercredi, 21 septembre, à midi.

Il est entendu que les personnes qui exposent ne le font qu'en se soumettant aux règlements et aux dispositions qui suivent ou qui peuvent être adoptés par la compagnie.

Toutes les précautions seront prises contre le feu, et un corps suffisant d'agents de police fera la garde, pendant la durée de l'exposition, mais la compagnie n'encourera aucune responsabilité pour dommages ou pertes d'une nature quelconque, ni pour vol ou autres accidents.

Les visiteurs trouveront sur le terrain de l'exposition tout le comfort nécessaire.

Des cabinets de toilette et un dépôt pour le baggage seront installés pour la plus grande commodité des visiteurs.

Les compagnies de télégraphe ouvriront des bureaux sur le terrain, et le téléphone y sera aussi à la disposition du public. Il y aura également un bureau de poste, et un bureau d'express.

Chaque département sera sous le contrôle d'un comité spécial et sous l'administration immédiate d'un surintendant.

Pour cette fin il y aura :

1° Le département des chevaux ;
2° Le département des bêtes à cornes ;
3° Le département des moutons ;
4° Le département des porcs ;
5° Le département des oiseaux et des animaux de fantaisie ;
6° Le département des produits agricoles ;

7° Le département des produits industriels ;
8° Le département des produits domestiques ;
9° Le département du matériel agricole ;
10° Le département des machines ;
11° Le département du chauffage et de l'éclairage ;
12° Le département des voitures ;
13° Le département des objets manufacturés ;
14° Le département des femmes et des enfants ;
15° Le département d'Histoire Naturelle ;
16° Le département des Beaux Arts ;

Des règlements spéciaux concernant chacun de ces départements sont publiés dans la liste des prix, immédiatement avant l'énumération de ceux-ci. Il est important de les lire.

Les directeurs se réservent le droit de règlementer sur toutes les matières se rattachant au maintien de l'ordre pendant l'exposition.

Avant le 1er septembre, le bureau du secrétaire restera au No 273 de la rue St-Paul. Après cette date, jusqu'au 26 septembre, le bureau sera transporté sur le terrain même de l'exposition.

Toutes communications ou informations concernant l'exposition, doivent être adressées au secrétaire, M. P. T. Legaré, Québec. Pendant l'exposition, on pourra s'adresser aux différents surintendants pour tout renseignement requis. Tout officier auquel on s'adressera, qui ne pourra donner l'information demandée devra référer celui qui la demande à l'employé spécial capable de donner satisfaction. On reconnaîtra les officiers à leurs insignes.

Admission sur le terrain.

L'admission se fera au moyen de tourniquets-compteurs.

Le prix d'admission sera de 25 *centins* ; c'est le même prix pour deux enfants *au-dessous* de 12 ans.

Les billets d'admission sont de quatre sortes :

1° Les billets de faveurs ;
2° Les billets d'exposants ;
3° Les billets d'employés ;
4° Les billets ordinaires pour le public.

Au lieu de distribuer immédiatement des billets de faveurs, la compagnie adressera une lettre à la personne pour laquelle un tel billet est réservé. La présentation de cette lettre au gardien du tourniquet per-

ttra au porteur d'entrer gratuitement et il lui faudra ensuite, avant de sortir du terrain, obtenir du secrétaire le billet de faveur qui lui est destiné.

Les cartes d'inscription attachées aux animaux ou aux objets admis aux concours donnent, pour une fois, le droit d'entrée aux personnes qui accompagnent ces articles, mais ces personnes doivent ensuite se pourvoir d'un billet d'employé ou d'exposant, suivant le cas.

Nul billet d'employé ne sera donné à un exposant dont les honoraires d'inscription s'élèveront à moins de $1.00 ; mais tel exposant aura droit d'acheter un *billet spécial d'exposant.*

Un *billet d'exposant*, l'admettant deux fois par jour, et *positivement non-transférable*, peut être acheté au bureau du secrétaire, au prix de $1.00, par tout exposant, pour toute la durée de l'exposition.

Les personnes nécessairement employées à la surveillance des objets exhibés recevront des billets d'admission (*billets d'employés*) personnels, en en faisant la demande au surintendant du département dans lequel sont les objets qu'ils exhibent.

Les exposants dans le département des chevaux auront droit à un billet d'employé pour une inscription d'un cheval ou de deux, et à un autre billet pour chaque deux inscriptions additionnelles.

Dans le département des bêtes à cornes, l'inscription de un à quatre têtes de bétail donnera droit à un billet, et à un billet additionnel pour chaque quatre têtes additionnelles.

Dans le département des moutons et des porcs une inscription de un à six têtes donnera droit à un billet d'employé, et à un billet additionnel pour chaque six têtes additionnelles.

Dans le département des oiseaux, un billet d'employé sera donné à quiconque aura dix oiseaux d'inscrits.

Dans les départements d'horticulture, des produits agricoles et des produits de la laiterie, il sera donné un billet d'employé à celui dont la nature ou la multiplicité des exhibits nécessitera la présence d'un employé.

Le surintendant de chaque département dans lequel les exposants font la demande de billets d'employés devra donner son assentiment en suivant les règles ci-dessus, avant que le secrétaire-trésorier ne distribue les billets d'employés.

Les maisons d'éducation peuvent obtenir pour leurs élèves et leurs professeurs des arrangements spéciaux pour des jours et entre des heures à être déterminés entre elles et le comité exécutif.

Tous les jours, avant 8.30 heures a. m , ceux qui n'ont pas droit d'y demeurer,ainsi que les voitures qui transportent les provisions, etc., devront laisser le terrain.

Les exposants.

Les exposants et leurs aides auront accès au terrain et aux bâtiments depuis le lundi 5 septembre jusqu'au samedi 10 septembre, de 7 heures a.m. à 6 heures p. m., pour préparer leurs installations à l'endroit qui leur aura été indiqué.

Les exposants rendront grandement service aux officiers de la Compagnie d'Exposition en faisant leur demande d'inscription le plus tôt possible.

Inscriptions.

Les demandes d'inscription doivent être faites sur des formules imprimées qu'on peut obtenir gratis du secrétaire, de qui on pourra également se procurer la liste des prix. Ces formules doivent être remplies et signées par l'exposant, puis envoyées le ou avant le lundi, 5 septembre.

On attire l'attention spéciale des exposants sur l'*absolue nécessité* qu'il y a pour eux de faire leurs demandes d'inscription à la date sus-mentionnée, afin qu'on ait le temps d'examiner les bulletins d'entrée, d'assigner le local, d'expédier les cartes d'inscription, de faire la correspondance et de corriger les erreurs ou les omissions possibles.

L'honoraire d'inscription doit toujours accompagner l'envoi de la demande, sans quoi aucune inscription ne sera faite. Les remises d'argent peuvent être faites par mandats de poste ou lettre chargée. *Les timbres-poste ne sont pas désirables.*

En faisant sa demande d'inscription, l'exposant doit donner au long son adresse postale, et, dans le cas de résidence dans une ville, le nom de la rue et le numéro de sa place d'affaire.

Sans permission spéciale, personne ne pourra entrer pour concours plus d'un spécimen dans chaque section d'une classe, celle des animaux exceptée.

Dans la *division des animaux* toutes les demandes d'inscription devront être faites au nom du propriétaire de *bonne foi* de chaque animal ; et quiconque exhibera un animal dont il n'est pas propriétaire de *bonne foi*, perdra tout prix obtenu.

Dans les autres divisions, les demandes d'inscription devront être faites au nom du producteur ou du fabricant ou des agents dûment autorisés par lui.

Tout article doit être inscrit sous le nom désigné dans la liste régulière ; mais si quelque article diffère essentiellement de ceux mentionnés dans la liste, il pourra alors être inscrit dans la classe dont il se rapproche le plus, sous le nom d'*extra*.

Pour toute inscription, l'exposant recevra une carte spécifiant la classe, la section et son numéro d'inscription ; *cette carte devra demeurer attachée à tel animal ou article* pendant toute la durée de l'exposition.

Dans tous les cas, le comité se réserve le droit de rejeter entièrement ou d'accepter sous condition toute demande d'inscription et, sous aucune considération, ne permettra-t-il l'admission d'articles nuisibles, ou d'une nature dangereuse par la possibilité de leur combustion vive ou de leur explosion : et si de tels articles sont trouvés sur le terrain, ils pourront être enlevés par ordre du comité exécutif.

Tarif des inscriptions

Les honoraires exigés pour concourir sont comme suit :

A.—Départements agricoles :

Chevaux,	$1.00 par tête, écurie comprise.		
Bêtes à cornes,	50c par tête, stalle comprise.		
Moutons,	25c	"	"
Porcs,	25c	"	"
Oiseaux,	25c par section.		

Troupeau (des races bovine, ovine et porcine), $1.00.

Produits de la laiterie, 25c chaque section.

Produits agricoles, 50c pour dix inscriptions ou moins ; $1.00 pour dix à quinze inscriptions ; et $2.00 pour plus de quinze.

Matériel agricole, 25c chaque instrument.

B.—Départements industriels :

Machines, $1.00 chaque inscription.

Poëles, 25c chaque ; plus de cinq, 10c chaque.

Voitures, 25c chaque.

Pianos et orgue, 50c pour chaque instrument.

Département des femmes et de l'industrie domestique, 50c pour cinq inscriptions ou moins ; $1.00 pour plus de cinq inscriptions jusqu'à dix ; et 10c pour chaque inscription aditionnelle.

Pour les produits de l'industrie et pour toutes les autres sections non déjà mentionnées, l'inscription sera de $1.00.

Les honoraires doivent accompagner l'envoi de la demande d'inscription.

Le comité exécutif pourra faire des arrangements spéciaux pour des collections.

Demandes pour espace.

Les exposants de produits industriels, de machines, de voitures, ou d'instruments d'agriculture, devront faire la demande de l'espace qui leur est nécessaire en même temps que leur demande d'inscription.

Le comité se réserve le droit de vendre les espaces que les exposants veulent eux-mêmes se choisir. Si dans un espace quelconque vendu ou assigné, l'étalage n'est pas fait d'une manière convenable, cet espace pourra être confisqué.

Les exposants, désireux d'avoir le privilège de vendre pendant l'expotion, devront, à cet effet, conclure des arrangements spéciaux avec le comité.

Les plans sont visibles au bureau du secrétaire.

On attire une attention spéciale sur l'importance de faire ses demandes d'inscriptions en temps opportun, sans quoi aucune promesse d'espace ne peut être faite.

Devoirs et privilèges des exposants.

Tous les articles *devront être en place, le samedi, 10 septembre, à 6 heures p. m.*, à l'exception des animaux qui devront être rendus sur le terrain le lundi, 12 septembre, à 10 heures a. m.

En arrivant avec leurs objets, les exposants devront s'adresser au surintendant de leur département qui les renseignera sur l'endroit où ils

doivent faire leur installation. Les exposants doivent pourvoir à la livraison des objets sur le terrain, la compagnie ne voulant pas s'occuper des dépenses encourues pour cet objet.

Les compagnies d'express consentent à livrer gratis, tous les colis sur le terrain de l'exposition, pourvu que les frais d'express aient été payés d'avance jusqu'à Québec. Elles consentent également à reprendre ces colis pour les renvoyer par express.

Les articles non accompagnés de leurs propriétaires, peuvent être transmis aux soins du secrétaire, en payant d'avance tous les frais sur ces colis.

En tout temps, la surveillance et la garde exclusive des objets exhibés appartiennent aux personnes qui les exhibent.

Les exhibits devront rester découverts pendant la tenue de l'exposition.

Les objets exhibés ne pourront être enlevés avant la clôture de l'exposition, sans une permission spéciale. Les facilités seront accordées pour la vente des articles, mais, pendant la durée de l'exposition, aucun de ceux-ci ne pourra être enlevé sans le consentement du comité exécutif.

Les boîtes et matériaux d'emballage devront être enlevés avant 6 heures p. m., le samedi 10 septembre.

Les enseignes, étalages et constructions de toutes sortes, érigés par les exposants, devront être enlevés le ou avant le 1er octobre 1898, sinon, ils deviendront la propriété de la compagnie d'exposition.

Des arrangements favorables ont été pris avec toutes les principales compagnies de navigation et de chemins de fer, pour le transport des visiteurs et des objets, *aller et retour*, à des prix très réduits.

Si quelqu'un apporte sur le terrain un objet qui n'a pas été inscrit, le comité pourra en permettre l'exhibition au public, hors concours, aux conditions qu'il jugera convenables.

Animaux.

Tous les animaux devront être rendus sur le terrain, le lundi 12 septembre, à 10 heures a. m.

Ceux qui ne seraient pas prêts à être montrés en temps seront mis hors de concours.

On trouvera des stalles convenables pour les animaux auxquels on fournira l'eau et la paille gratuitement.

On fournira également la nourriture pour les volailles.

Le foin et le fourrage nécessaire aux animaux seront vendus sur le terrain au prix du marché. On disposera de suite de toute plainte de surcharge.

L'administration et les juges, pourront toujours exiger la sortie d'un animal, soit pour parade, soit pour tout autre objet.

Tout exposant qui refuserait de se conformer à cet ordre perdra son droit de concourir, et sera privé des prix qu'il aura pu gagner.

Département des machines.

Dans ce département on ne vend pas l'espace requis.

Les bâtiments des machines, les engins à vapeur et les machines en mouvement seront sous la surveillance spéciale d'un surintendant, dont les ordres devront être strictement exécutés.

Ouvrages de femmes et d'enfants.

Tous les articles dans cette classe devront être le produit du travail de l'exposant. Les honoraires seront de $0.50 pour cinq inscriptions ou moins et de $1.00 pour plus de cinq inscriptions.

Les Juges.

Les juges seront nommés par le bureau des directeurs.

Personne ne peut remplir les fonctions de juge dans une subdivision dans laquelle il a intérêt comme concurrent.

Les juges sont priés de se présenter au bureau du secrétaire, sur le terrain, le mardi, 13 septembre, à 10 heures a. m., pour recevoir leurs livrets et leurs instructions.

Les juges devront signer leurs rapports et les remettre au surintendant le plus tôt possible. Ces rapports devront être concis et complets, et contenir les remarques ou les informations que pourraient suggérer les circonstances ou l'expérience des juges.

Chaque adjudication de prix doit être écrite d'une manière claire et visible sur le blanc vis-à-vis le numéro d'entrée.

Lorsque dans une section il n'y a pas de concurrence, ou que les animaux ou articles exhibés sont d'une qualité inférieure, les juges n'accorderont de prix que s'ils le croient à propos. Ils useront de leur discrétion pour accorder le premier, le deuxième ou un prix quelconque.

Les juges qui agissent de concert doivent, avec le surintendant, se rendre *ensemble* chez le secrétaire, pour lui remettre leur rapport, afin de pouvoir rectifier ensemble et sans délai les cas d'erreur ou de doute.

Les juges ne doivent accorder que les prix mentionnés dans la liste des prix ; ils peuvent cependant distinguer certains articles dignes d'attention qui n'auraient pas reçu de prix, en y attachant une pancarte, portant ces mots : " Recommandé " ou " Hautement recommandé ", mais ces pancartes ne donnent aucun droit à ceux qui en sont les porteurs d'exiger aucun paiement.

Les juges sont priés *de ne pas accorder de prix*, à moins que les objets n'atteignent le " Point d'excellence " jugé nécessaire pour chaque prix. Aucun prix extra ne sera payé tant qu'il n'aura pas été sanctionné par les directeurs.

Les exposants pourront savoir des surintendants des divers départements quand les juges examineront les animaux ou les objets.

Dans le cas de fraude, les directeurs auront le droit de retenir le paiement de tout prix accordé.

Les juges sont priés de se mettre au fait des règlements spéciaux qui concernent le département spécial dans lequel ils agissent.

Protêts

Aucun protêt ne sera reçu s'il n'est accompagné d'un dépôt de $10, qui sera confisqué si le protêt n'est pas maintenu.

Ces protêts, faits *par écrit*, doivent mentionner la classe et la section auxquelles ils se rapportent et la plainte doit y être exposée clairement et brièvement avec preuves à l'appui.

Les protêts doivent être déposés *dans les douze heures qui suivent le jugement qui les provoque*, après quoi, pour aucune considération, ne seront-ils reçus.

L'enveloppe d'un protêt doit indiquer à sa face le numéro de la classe et de la section auxquels le protêt se rapporte. Dans tous les cas de protêts, le comité exécutif aura seul le droit de décider, et sa décision sera finale.

Paiement des prix.

Les personnes ayant droit au paiement de leurs prix sont priées de s'adresser au secrétaire, le mardi, 20 septembre.

Toute personne ayant obtenu un prix et qui n'en fera pas la demande au secrétaire, le ou avant le 30 novembre 1898, sera considérée y avoir renoncé.

Jeux et colportage.

Les officiers devront faire observer les présents règlements et tout règlement en force. Ils devront également empêcher toutes espèces de jeux de hasard et de représentations de saltimbanque. Le comité exécutif a le droit de règler ou d'empêcher tout colportage et toute vente de fruits, d'effets, de denrées ou de marchandises sur le terrain ; et toute personne trouvée en contravention avec ses règlements, sera sujette à être chassée du terrain.

Tous les moyens possibles seront pris pour maintenir dans leurs droits les locataires de baraques et d'emplacements, mais ils perdront tous leurs droits et privilèges s'ils y commettent quelqu'abus.

Les colporteurs et vendeurs d'articles qui ne sont pas entrés pour exposition, devront se munir d'un permis du secrétaire, lequel permis devra être exhibé chaque fois que demande en sera faite.

Les questions non-prévues dans les présents règlements devront être référées au comité exécutif qui les décidera d'une manière finale.

riées de

demande
y avoir

t tout rè-
s de jeux
xécutif a
de fruits,
personne
re chassée

eurs droits
tous leurs

ntrés pour
rmis devra

vront être

AMATEURS DE BONS CIGARES

FUMEZ LES CÉLÈBRES MARQUES

MONTCALM, A 10 CTS

ROSA LINDAC, A 10 CTS

ST-GEORGE, A 5 CTS

NORTH POLE, A 5 CTS

Manufacturés seulement

PAR LA

Quebec Cigar M'f'g Co.

375, Rue Saint-Joseph

QUÉBEC

P. S.—Nos produits seront exhibés à la prochaine exposition de 1896.

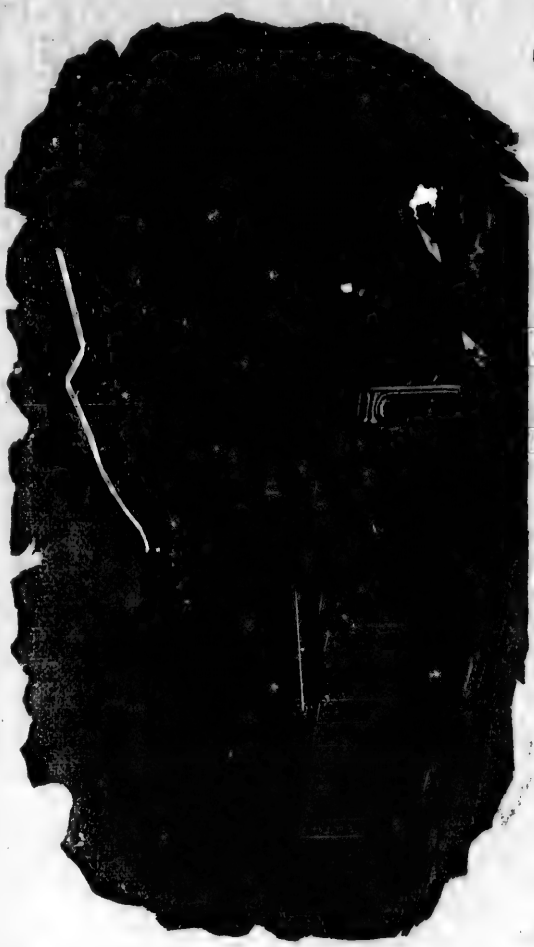

La manufacture la plus grande

ET

La mieux outillée du Canada

Fabriquants d'Engins, de Chaudières, d'Agres de moulins a scie, de machineries pour travailler le bois, de Machineries pour travailler la Pulpe, etc

WATEROUS ENGINE WORKS CO,

Brantford Ont,

Largest and best Equipped Shops in Canada
Manufacturers of Engines, Boilers, Saw Mill Machinery
Shingle Mills and all kinds of Wood Working Machinery. Pulp wood
Machinery a speciality.

W. A. Ross, Representative, 78 St-Paul

QUEBEC

La mieux outillée du Canada

Fabriquants d'Engins, de Chaudieres, d'Agres de moulins a scie, de machineries pour travailler le bois, de Machineries pour travailler la Pulpe, etc

S CO,

ulp wood

t-Paul

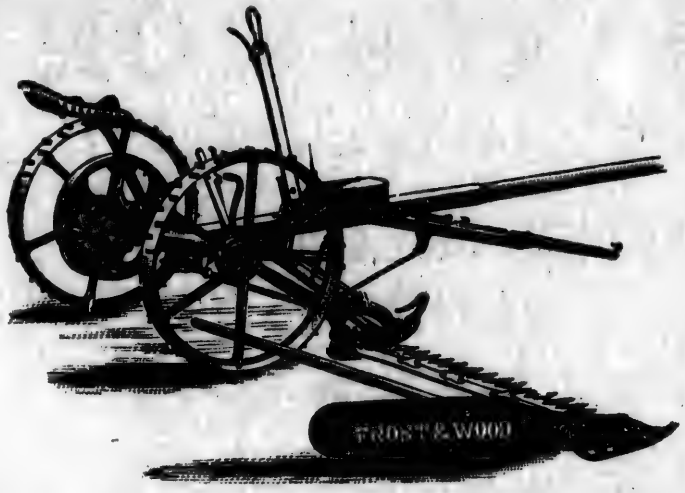

FROST & WOOD

Smith's Falls, Ont.

MANUFACTURERS
OF
HIGH GRADE
FARMING IMPLEMENTS

Light Steel Binders, Roller Bearing
"Daisy" Reapers Roller Bearings,
Improved Mowers Roller Bearings,
New Style Horse Rakes
Light Grain Seeders
Steel Plows and Harrows,
Cultivators, etc., etc.

MANUFACTURIERS
D'INSTRUMENTS
ARATOIRES SUPERIEURS

Lieuse à corde légère } Coussinets
Moissonneuse "Daisy" } à
Faucheuses améliorées } rouleaux
Rateaux à foin à cheval nouveaux
Semoir à grains légers
Charrues et Herses en acier
Cercleuses, etc.

W. A. ROSS. Gerant
78 Rue St-Paul, Quebec

ATTENTION !

MATERIAUX DE PLOMBERIE,
CHAUFFAGE ET CONSTRUCTION
EN GROS

Matériaux de première qualité

Prix les plus bas

— VENEZ VOIR —

L. HARRY GAUDRY

101, *Rue Saint-Jean*

QUEBEC.

LISTE DES PRIX

Première Division

LES ANIMAUX

Faites vos inscriptions avant le lundi, 5 septembre 1893

1ère SUBDIVISION

ESPÈCE CHEVALINE

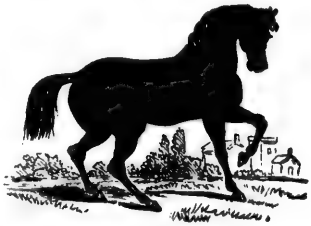

COMITÉ.—M. J. E. Boily, président, C. E. Elliot, W. Jolicœur, M.D. J. D. Duchène, M. V., Victor Chateauvert, E. F. Ashmead.

Honoraires d'inscription: $1 00 par tête. Stalles gratuites.

S557
C32
Q8
1898

Les chevaux devront être rendus sur le terrain, le lundi 12 septembre, à 10 heures a. m.

A l'ouverture de l'exposition le comité publiera les règlements spéciaux régissant la parade des chevaux dans les pistes, et les exposants seront tenus de se conformer à ces règlements.

Pour les chevaux pur-sang et les chevaux de race, l'âge sera celui qu'avait l'animal au 1er janvier 1898; pour les autres chevaux, l'âge datera du 1er juillet.

Les stalles seront distribuées à l'arrivée des chevaux sur le terrain, par le surintendant.

Elles seront nettoyées chaque matin avant sept heures, afin de permettre l'enlèvement de tout détritus avant l'arrivée des visiteurs.

L'inscription des animaux devra être faite au nom du propriétaire *de bonne foi*, ou de son agent dûment autorisé, et, en cas de doute, les juges pourront exiger une déclaration établissant la propriété de l'animal.

En faisant sa demande d'inscription, on devra donner son nom et son adresse postale, ainsi que le nom de l'animal (s'il en porte un) et son âge.

Dans les classes des chevaux de race la généalogie certifiée (*pedigree*) devra accompagner la demande d'inscription, ou mention doit être faite du numéro d'enregistrement dans le *Stud Book*, ou dans l' "American Trotting Register" pour la classe "Standard Bred". Nul animal ne sera admis à concourir comme pur-sang sans avoir un *pedigree* en règle.

Nul cheval ne sera admis à concourir dans plus d'une section, excepté pour la médaille accordée au meilleur cheval ou jument de tout âge dans chaque classe.

Aucun prix ne sera accordé à un cheval qui ne sera pas sain, à l'exception de ceux dont les infirmités, causées par des accidents, ne seraient pas de nature à affecter leur utilité.

Les juges commenceront leurs fonctions au jour indiqué pour chaque classe, et devront continuer jusqu'à ce que leur travail soit fini.

Tous les chevaux qui concourront pour un prix, devront être amenés dans la piste pour y être inspectés par les juges, ou pour y parader, toutes les fois que l'ordre en sera donné par le surintendant.

Tout exposant, ou son employé, qui ne se conformera pas à ces règles ou aux règlements de la compagnie, encourra la confiscation des prix qu'il aura mérités.

Les exposants pourront retirer leurs chevaux tous les soirs, *en déposant $10.00 entre les mains du surintendant*, comme garantie du retour de l'animal pour le lendemain. Ce dépôt sera confisqué au profit de la compagnie si le cheval n'est pas ramené à sa stalle, ou si le permis n'est pas renouvelé, à 8 heures le matin suivant.

Les exposants, devront en tout temps durant l'exposition produire sur demande, un certificat d'une pesée publique, donnant le poids du cheval exposé.

Classe 1.—Pur sang anglais

Section.	1er	2e	3e
1. Etalon de 4 ans et au-dessus	$20	$12	$ 8
2. Etalon de 3 ans	12	8	6
3. Etalon de 2 ans	8	6	4
4. Etalon de 1 an	6	4	3
5. Etalon de tout âge	Médaille.		
6. Jument (ou cheval hongre) de 4 ans et plus	12	8	6
7. Pouliche de 3 ans	8	6	4
8. Pouliche de 2 ans	6	4	3
9. Pouliche de 1 an	4	3	2
10. Poulain (ou pouliche) de 1898	3	2	1
11. Jument de tout âge	Médaille.		

Classe 2.—Chevaux de route

12. Etalon de 4 ans et au-dessus	20	12	8
13. Etalon de 3 ans	12	8	6
14. Etalon de 2 ans	8	6	4
15. Etalon de 1 an	6	4	3
16. Etalon de tout âge	Médaille.		
17. Pouliche (ou cheval hongre) de 3 ans	12	8	6
18. Pouliche (ou cheval hongre) de 2 ans	8	6	4
19. Pouliche (ou cheval hongre) de 1 an	6	4	3
20. Poulain ou pouliche de 1898	4	3	2
21. Paire de chevaux appareillés (hongres ou juments) sous harnais	12	8	6
22. Cheval (hongre ou jument) sous harnais	8	6	4
23. Jument (ou cheval hongre) de tout âge	Médaille.		

Classe 3.—Chevaux de carrosse

24. Etalon de 4 ans et au-dessus, 16 mains et plus	20	12	8
25. Etalon de 3 ans	12	8	6
26. Etalon de 2 ans	8	6	4
27. Etalon de 1 an	6	4	3
28. Etalon de tout âge	Médaille.		
29. Pouliche (ou cheval hongre) de 3 ans	12	8	6
30. Pouliche (ou cheval hongre) de 2 ans	8	6	4
31. Pouliche (ou cheval hongre) de 1 an	6	4	3

Section.	1er	2e	3e
32. Poulain (ou pouliche) de 1898	$4	$3	$2
33. Paire de chevaux appareillés (hongres ou juments) d'au moins 15 mains et 3 pouces	12	8	6
34. Cheval (hongre ou jument) sous harnais	8	6	4
35. Paire de chevaux appareillés (hongres ou juments) au-dessous de 15 mains et 3 pouces	10	7	5

Classe 4.—Chevaux Hackney

36. Etalon de 4 ans et au-dessus	20	12	8
37. Etalon de 3 ans	12	8	6
38. Etalon de 2 ans	8	6	4
39. Pouliche (ou cheval hongre) de 3 ans	12	8	6
40. Jument poulinière et son poulain	15	10	6
41. Jument de tout âge	Médaille.		

Classe 5.—Chevaux de course (*Standard bred*).

42. Etalon de 4 ans et au-dessus	20	12	8
43. Etalon de 3 ans	12	8	6
44. Etalon de 2 ans	8	6	4
45. Etalon de 1 an	6	4	3
46. Etalon de tout âge	Médaille.		
47. Pouliche (ou cheval hongre) de 3 ans	12	8	6
48. Pouliche (ou cheval hongre) de 2 ans	8	6	4
49. Pouliche (ou cheval hongre) de 1 an	6	4	3
50. Poulain (ou pouliche) de 1898	4	3	2
51. Jument (ou cheval hongre) de tout âge	Médaille.		

Classe 6.—Chevaux de chasse et de selle

52. Cheval de selle (hongre ou jument)	15	10	5
53. Cheval de selle pour dames, monté par une dame	15	10	5
54. Cheval de chasse (portant 210 lbs)	15	10	5
55. Cheval de chasse (portant 154 lbs)	12	8	4
56. Le meilleur sauteur (cheval de selle ou de chasse)	Médaille.		

Classe 7.—Chevaux de gros trait (pesant 1350 lbs et au-dessus) Clydesdales et Shires

Section.	1er	2e	2e
57. Etalon de 4 ans et au-dessus	$20	$12	$8
58. Etalon de 3 ans	12	8	6
59. Etalon de 2 ans	8	6	4
60. Etalon de 1 an	6	4	3
61. Etalon de tout âge	Médaille		
62. Pouliche de 3 ans	12	8	6
63. Pouliche de 2 ans	8	6	4
64. Pouliche de 1 an	6	4	3
65. Poulain (ou pouliche) de 1898	4	3	2
66. Jument de tout âge	Médaille		

Classe 8.—Chevaux de gros traits (pesant 1350 lbs et au-dessus.) Suffolks.

67. Etalon de 4 ans et au-dessus	20	12	8
68. Etalon de 3 ans	12	8	6
69. Etalon de 2 ans	8	6	4
70. Etalon de 1 an	6	4	3
71. Etalon de tout âge	Médaille		
72. Pouliche de 3 ans	12	8	6
73. Pouliche de 2 ans	8	6	4
74. Pouliche de 1 an	6	4	3
75. Poulain (ou pouliche) de 1898	4	3	2
76. Jument de tout âge	Médaille		

Classe 9.—Chevaux de gros traits (pesant 1350 lbs. et au-dessus). Percherons.

77. Etalon de 4 ans et au-dessus	20	12	8
78. Etalon de 3 ans	12	8	6
79. Etalon de 2 ans	8	6	4
80. Etalon de 1 an	6	4	3
81. Etalon de tout âge	Médaille		
82. Pouliche de 3 ans	12	8	6
83. Pouliche de 2 ans	8	6	4
84. Pouliche de 1 an	6	4	3

Section.		1er	2e	3e
85.	Poulain (ou pouliche) de 1898	$4	$3	$2
86.	Jument de tout âge	Médaille		

Classe 10.—Chevaux de gros trait (pesant 1350 lbs et au-dessus) Boulonnais

87.	Etalon de 4 ans et au-dessus	20	12	8
88.	Etalon de 3 ans	12	8	6
89.	Etalon de 2 ans	8	6	4
90.	Etalon de 1 an	6	4	3
91.	Etalon de tout âge	Médaille.		
92.	Pouliche de 3 ans	12	8	6
93.	Pouliche de 2 ans	8	6	4
94.	Pouliche de 1 an	6	4	3
95.	Poulain (ou pouliche) de 1898	4	3	2
96.	Jument de tout âge	Médaille.		

Classe 11.—Chevaux de gros trait (pessnt 1350 lbs. et au-dessus) Races non déjà spécifiées

97.	Etalon de 4 ans et au-dessus	20	12	8
98	Etalon de 3 ans	12	8	6
99.	Etalon de 2 ans	8	6	4
100.	Etalon de 1 an	6	4	3
101.	Etalon de tout âge	Médaille.		
102.	Pouliche de 3 ans	12	8	6
103.	Pouliche de 2 ans	8	6	4
104.	Pouliche de 1 an	6	4	3
105.	Poulain (ou pouliche) de 1898	4	3	2
106.	Jument de tout âge	Médaille.		

Classe 11.—Chevaux de trait (au-dessous de 1350 lbs)

107.	Etalon de 4 ans et au dessus	20	12	8
108.	Etalon de 3 ans	12	8	6
109.	Etalon de 2 ans	8	6	4
110.	Etalon de 1 an	6	4	3
111.	Etalon de tout âge	Médaille.		

Section.	1er	2e	3e
112. Pouliche de 3 ans	$12	$8	$6
113. Pouliche de 2 ans	8	6	4
114. Pouliche de 1 an	6	4	3
115. Poulain (ou pouliche) de 1898	4	3	2
116. Jument de tout âge	Médaille.		

Classe 13.—Chevaux Canadiens *

117. Etalon de 4 ans et au-dessus	20	12	8
118. Etalon de 3 ans	12	8	6
119. Etalon de 2 ans	8	6	4
120. Etalon de 1 an	6	4	3
121. Etalon de tout âge	Médaille.		
122. Pouliche de 3 ans	12	8	6
123. Pouliche de 2 ans	8	6	4
124. Pouliche de 1 an	6	4	3
125. Poulain (ou pouliche) de 1898	4	3	2
126. Jument de tout âge	Médaille.		

Classe 14.—Ponies

127. Etalon Shetland, de tout âge	5	3
128. Jument poulinière Shetland avec son poulain	5	3
129. Etalon Welch, de tout âge	5	3
130. Jument poulinière Welch avec son poulain	5	3
131. Etalon Exmoor, de tout âge	5	3
132. Jument poulinière Exmoor avec son poulain	5	3
133. Poney sous harnais	5	3
134. Poney avec son cavalier	5	3

---

* Cette classe comprend cette race rustique connue sous le nom de "Chevaux canadiens," dont les principaux traits sont : tête arabe, longue crinière, bonne action des genoux, quartiers arrondis. Cette race qui jouit généralement d'une constitution robuste, descend des premières importations de la Bretagne et de la Normandie.

2e SUBDIVISION.

ESPECE BOVINE

COMITÉ.—M. I. N. Belleau, président, MM. N. Garneau, C. E. Levey E. Blais, l'abbé Marquis, Dr Brophy.

Honoraires d'inscriptions : 50 cts par tête. Stalles gratuites.

Faites vos inscriptions avant le lundi 5 septembre.

Les bêtes à cornes devront être rendues sur le terrain le lundi 12 septembre 1898, à 10 heures a. m.

L'âge des animaux est calculé du 1er septembre de chaque année.

En faisant l'inscription, on devra donner le nom et l'adresse postale du propriétaire, l'âge de l'animal et son numéro d'enregistrement dans le livre de généalogie, s'il appartient à une race pure.

Les vaches devront être pleines ou donner du lait au temps de l'exposition.

Dans la classe des Durhams, les animaux devront être enrégistrés dans le *Dominion Short Horn Herd Book*, et dans la classe des Ayrshires ils devront l'être dans le " Canadian " ou le " Dominion Herd Records ". Dans les autres classes de races pures, l'exposant devra au temps de l'exposition, produire un *pedigree*, et le certificat de son enregistrement, dans un *Herd Book*.

Les vaches exhibées comme laitières devront être traites à sec pas plus tôt que 7 heures du soir le jour qui précèdera l'examen du jury. Le surintendant veillera à l'exécution de cette condition.

Nul animal ne pourra concourir dans plus d'une section, excepté pour le concours du mâle ou de la femelle de tout âge ou pour celui au troupeau. Les animaux seront exhibés dans la piste circulaire où ils seront conduits sur ordre du surintendant.

Il ne sera accordé à aucune personne plus d'un prix dans une section dans laquelle il n'y aura qu'un seul concurrent.

Les directeurs, s'ils le jugent convenable, pourront augmenter le nombre des prix dans une section dans laquelle il y aura un nombre extraordinaire de concurrents.

Il sera loisible au comité exécutif d'accorder des prix spéciaux à des races spéciales qui ne sont pas mentionnées dans cette liste, mais qui peuvent être exhibés.

Classe 15.—Durhams.

Section.		1er	2e	3e
135.	Mâle de 3 ans et au-dessus	$25	$15	$10
136.	Mâle de 2 ans	15	10	6
137	Mâle de 1 an	10	6	4
138.	Mâle de tout âge	Médaille		
139.	Femelle de 3 ans et au-dessus	20	12	8
140.	Génise de 2 ans	12	8	5
141.	Génisse de 1 an	8	5	4
142	Veau de l'année	5	4	3
143.	Femelle de tout âge	Médaille		
144.	Troupeau (1 mâle et 4 femelles)	20	12	8

Classe 16.—Herefords.

145.	Mâle de 3 ans et au-dessus	25	15	10
146.	Mâle de 2 ans	15	10	6
147.	Mâle de 1 an	10	6	4
148.	Mâle de tout âge	Médaille		
149.	Femelle de 3 ans et au-dessus	20	12	8
150.	Génisse de 2 ans	12	8	5
151.	Génisse de 1 an	8	5	4
152.	Veau de l'année	5	4	3
153.	Femelle de tout âge	Médaille		
154.	Troupeau (1 mâle et 4 femelles)	20	12	8

Classe 17.—Polled Angus

155.	Mâle de 3 ans et au-dessus	25	15	10
156.	Mâle de 2 ans	15	10	6
157.	Mâle de 1 ans	10	6	4
158.	Mâle de tout âge	Médaille		
159.	Femelle de 3 ans et au-dessus	20	12	8

Section.		1er	2e	3e
160.	Génisse de 2 ans	$12	$8	$5
161.	Génisse de 1 an	8	5	4
162.	Veau de l'année	5	4	3
163.	Femelle de tout âge	Médaille		
164.	Troupeau (1 mâle et 4 femelles)	20	12	8

Classe 18.—Galloways

165.	Mâle de 3 ans et au-dessus	25	15	10
166.	Mâle de 2 ans	15	10	6
167.	Mâle de 1 an	10	6	4
168.	Mâle de tout âge	Médaille		
169.	Femelle de 3 ans et au-dessus	20	12	8
170.	Génisse de 2 ans	12	8	5
171.	Génisse de 1 an	8	5	4
172.	Veau de l'année	5	4	3
173.	Femelle de tout âge	Médaille		
174.	Troupeau (1 mâle et 4 femelles)	20	12	8

Classe 19.—Devons.

175.	Mâle de 3 ans et au dessus	25	15	10
176.	Mâle de 2 ans	15	10	6
177.	Mâle de 1 an	10	6	4
178.	Mâle de tout âge	Médaille		
179.	Femelle de 3 ans et au-dessus	20	12	8
180.	Génisse de 2 ans	12	8	5
181.	Génisse de 1 an	8	5	4
182.	Veau de l'année	5	4	3
183.	Femelle de tout âge	Medaille		
184.	Troupeau (1 mâle et 4 femelles)	20	12	8

Classe 20.—Ayrshires*

185.	Mâle de 3 ans et au-dessus	25	15	10
186.	Mâle de 2 ans	15	10	6

* Voir la liste des prix spéciaux.

Section.	1er	2e	3e
187. Mâle de 1 an	$10	$6	$4
188. Mâle de tout âge	Médaille.		
189. Femelle de 4 ans et au-dessus	20	12	8
190. Femelle de 3 ans	12	8	5
191. Génisse de 2 ans	8	5	4
192. Génisse de 1 an	5	4	3
193. Veau de l'année	4	3	2
194. Femelle de tout âge	Médaille.		
195. Troupeau : (1 mâle et 4 femelles)	20	12	8

Classe 21.—Jerseys ou Alderneys

196. Mâle de 3 ans et au-dessus	25	15	10
197. Mâle de 2 ans	15	10	6
198. Mâle de 1 an	10	6	4
199. Mâle de tout âge	Médaille.		
200. Femelle de 4 ans et au-dessus	20	12	8
201. Femelle de 3 ans	12	8	5
202. Génisse de 2 ans	8	5	4
203. Génisse de 1 an	5	4	3
204. Veau de l'année	4	3	2
205. Femelle de tout âge	Médaille.		
206. Troupeau (1 mâle et 4 femelles)	20	18	8

Classe 22.—Guernseys

207. Mâle de 3 ans et au-dessus	25	15	10
208. Mâle de 2 ans	15	10	6
209. Mâle de 1 an	10	6	4
210. Mâle de tout âge	Médaille.		
211. Femelle de 5 ans et au-dessus	20	12	8
212. Génisse de 2 ans	12	8	5
213. Génisse de 1 ans	8	5	4
214. Veau de l'année	5	4	3
215. Femelle de tout âge	Médaille.		
216. Troupeau (1 mâle et 4 femelles)	20	12	8

Classe 23.—Holsteins

217. Mâle de 3 ans et au-dessus	25	15	10
218 Mâle de 2 ans	15	10	6
219. Mâle de 1 an	10	6	4
220. Mâle de tout âge	Médaille.		
221. Femelle de 4 ans et au-dessus	20	12	8

SECTION.	1er	2e	3e
222. Femelle de 3 ans	$12	$ 8	$ 5
223. Génisse de 2 ans	8	5	4
224. Génisse de 1 an	5	4	3
225. Veau de l'année	4	3	2
226. Femelle de tout âge	Médaille.		
227. Troupeau (1 mâle et 4 femelles)	20	12	8

Classe 24.—Canadiens

228. Mâle de 3 ans et au-dessus	25	15	10
229. Mâle de 2 ans	15	10	6
230 Mâle de 1 an	10	6	4
231. Mâle de tout age	Médaille.		
232. Femelle de 4 ans et au-dessus	20	12	8
233. Femelle de 3 ans	12	8	5
234. Génisse de 2 ans	8	5	4
235 Génisse de 1 an	5	4	3
236. Veau de l'année	4	3	2
237. Femelle de tout âge	Médaille.		
238. Troupeau (1 mâle et 4 femelles)	20	12	8

Pour concourir les animaux devront être enregistrés dans le "Livre de Généalogie" provincial.

Classe 25.—Jerseys Canadiens. (*)

239. Mâle de 3 ans et au-dessus	25	15	10
240 Mâle de 2 ans	15	10	6
241. Mâle de 1 an	10	6	4
242. Mâle de tout âge	Médaille		
243. Femelle de 4 ans et au-dessus	20	12	8
244. Femelle de 3 ans	12	8	5
245. Génisse de 2 ans	8	5	4
246. Génisse de 1 an	5	4	3
247. Veau de l'année	4	3	2
248. Femelle de tout âge	Médaille		
249. Troupeau (1 mâle et 4 femelles)	20	12	8

(*) En créant une classe pour les Jerseys Canadiens la compagnie n'entend nullement se prononcer sur la question débattue si les Jerseys Canadiens sont une race distincte ou une race croisée.

Classe 26.—Races croisées.

Section.		1er	2e	3e
250.	Femelle de 4 ans et au-dessus	$20	$12	$ 8
251.	Femelle de 3 ans	12	8	5
252.	Génisse de 2 ans	8	5	4
253.	Génisse de 1 an	5	4	3
254.	Génisse au-dessous d'un an	4	3	2
255.	Femelle de tout âge	Médaille		
256.	Troupeau (4 femelles)	Médaille d'argent		

Classe 27.—Bœufs de boucherie.

257.	Bœuf de 3 ans et au-dessus	12	8	6
258.	Bouvillon au-dessous de 3 ans	8	6	4
259.	Vache de 4 ans et au-dessus	12	8	6
260.	Génisse au-dessous de 4 ans	8	6	4
261.	Paire de tout âge	Médaille		

Les animaux entrés dans d'autres classes ne peuvent pas concourrir comme animaux gras.

Classe 28.—Bœufs de travail.

262.	Paire de bœufs de 4 ans, sous joug	15	10	8
263.	Paire de bœufs de 3 ans, sous joug	10	8	6
264.	Paire de bœufs de 2 ans, sous joug	8	6	4

3e SUBDIVISION

ESPECE OVINE

COMITÉ :—M. J. A. Vervet, président, MM. D. McCallum, Auguste Talbot, Louis Durand, Pierre Lortie et O. E. Talbot.

Faites vos inscriptions avant le lundi 5 septembre.

Honoraires d'inscription : 25 cts par tête. Stalles gratuites.

En faisant l'entrée il faut donner le nom et l'adresse postale du propriétaire, ainsi que l'âge de l'animal.

Les femelles de deux ans et au-dessus devront avoir agnelé cette année.

Si demande en est faite, les exposants devront produire une déclaration solennelle attestant que les animaux sont de l'âge déclaré par eux.

Le numéro d'inscription devra être placé sur l'animal et sur la stalle.

Les honoraires d'inscription doivent être payés pour tous les animaux occupant des stalles.

Tous les animaux devront être sur le terrain le lundi, 12 septembre, à 10 heures a. m.

Classe 29.—Cotswools

SECTION	1er	2e	3e
265. Bélier de 2 ans et au-dessus	$10	$8	$6
266. Bélier de 1 an	8	6	5
267. Agneau	6	5	3
268. Deux brebis de 2 ans et au-dessus	8	6	5
269. Deux brebis de 1 an	6	5	3
270. Deux agnelles	5	3	2

Classe 30.—Leicesters

271. Bélier de 2 ans et au-dessus	10	8	6
272. Bélier de 1 an	8	6	5
273. Agneau	6	5	3

Section.	1er	2e	3e
274. Deux brebis de 2 ans et plus	$ 8	$ 6	$ 5
275. Deux brebis de 1 an	6	5	3
276. Deux agnelles	5	3	2

Classe 31.—Lincolns

277. Bélier de 2 ans et au-dessus	10	8	6
278. Bélier de 1 an	8	6	5
279. Agneau	6	5	3
280. Deux brebis de 2 ans et au-dessus	8	6	5
281. Deux brebis de 1 an	6	5	3
282. Deux agnelles	5	3	2

Classe 32.—Shropshires

283. Bélier de 2 ans et au-dessus	10	8	6
284. Bélier de 1 an	8	6	5
285. Agneau	6	5	3
286. Deux brebis de 2 ans et au-dessus	8	6	5
287. Deux brebis de 1 an	6	5	3
288. Deux agnelles	5	3	2

Classe 33.—Oxfords

289. Bélier de 2 ans et au-dessus	10	8	6
290. Bélier de 1 an	8	6	5
291. Agneau	6	5	3
292. Deux brebis de 2 ans et au-dessus	8	6	5
293. Deux brebis de 1 an	6	5	3
294. Deux agnelles	5	3	2

Classe 34.—Southdowns

295. Bélier de 2 ans et au-dessus	10	8	6
296. Bélier de 1 an	8	6	5
297. Agneau	6	5	3
298. Deux brebis de 2 ans et au-dessus	8	6	5
299. Deux brebis de 1 an	6	5	3
300. Deux agnelles	5	3	2

Classe 35.—Autres races pures

Section.		1er	2e	3e
301	Bélier de 2 ans et au-dessus	$10	$ 8	$ 6
302.	Bélier de 1 an	8	6	5
303.	Agneau	6	5	3
304.	Deux brebis de 2 ans et au-dessus	8	6	5
305.	Deux brebis de 1 an	6	5	3
306.	Deux agnelles	5	3	2

Classe 36.—Races croisées à laine longue

307.	Deux brebis de 2 ans et au-dessus	8	6	5
308.	Deux brebis de 1 an	6	5	3
309.	Deux agnelles	5	3	2

Classe 37.—Races croisées à laine courte

310.	Deux brebis de 2 ans et au-dessus	8	6	5
311.	Deux brebis de 1 an	6	5	3
312.	Deux agnelles	5	3	2

4e SUBDIVISION

ESPECE PORCINE

Comité :—M. J. A. Verret, président, MM. D. McCallum, Aug. Talbot, Louis Durand, Pierre Lortie et O. E. Talbot.

Faites vos inscriptions avant le lundi 5 septembre

Honoraires d'inscription : 25 cts par tête. Stalles gratuites.

En faisant l'inscription, il faut donner le nom et l'adresse postale du propriétaire, avec l'âge précis des animaux.

Tous les sujets de races Berkshire, Suffolk et Yorkshire devront être enrégistrés dans le *Canadian Swine Record.*

Sur demande, les exposants devront produire une déclaration solennelle attestant que leurs animaux sont de l'âge mentionné par eux. Le jury devra voir à ce que les animaux soient entrés dans leurs sections respectives.

Aucun animal ne sera admis à concourir dans une section autre que celle assignée à son âge.

Classe 38. Berkshires

Section.	1er	2e	3e
313. Mâle au-dessus de 1 an	$10	$8	$5
314. Mâle entre 6 et 12 moi	8	5	3
315. Mâle au-dessous de 6 mois	5	3	
316. Femelle au-dessus de 1 an	10	8	5
317. Femelle entre 6 et 12 mois	8	5	3
318. Femelle au-dessous de 6 mois	5	3	
319. Troupeau (1 mâle et 2 femelles)	10	8	

Classe 39.—Suffolks

320. Mâle au-dessus de 1 an	10	8	5
321. Mâle entre 6 et 12 mois	8	5	3
322. Mâle au-dessous de 6 mois	5	3	
323. Femelle au-dessus de 1 an	10	8	5
324. Femelle entre 6 et 12 mois	8	5	3
325. Femelle au-dessous de 6 mois	5	3	
326. Troupeau (1 mâle et deux femelles)	10	8	

Classe 40.—Poland Chinas

327. Mâle au-dessus d'un an	10	8	5
328. Mâle entre 6 et 12 mois	8	5	3
329. Mâle au-dessous de 6 mois	5	3	
330. Femelle au-dessus de 1 an	10	8	5
331. Femelle entre 6 et 12 mois	8	5	3
332. Femelle au-dessous de 6 mois	5	3	
333. Troupeau (1 mâle et 2 femelles)	10	8	

Classe 41.—Yorkshires améliorés

Section.	1er	2e	3e
334. Mâle au-dessus de 1 an	$10	$ 8	$ 5
335. Mâle entre 6 et 12 mois	8	5	3
336. Mâle au dessous de 6 mois	5	3	
337. Femelle au-dessus de 1 an	10	8	5
338 Femelle entre 6 et 12	8	5	3
339. Femelle au-dessous de 6 mois	5	3	
340. Troupeau (1 mâle et 2 femelles)	10	8	

Classe 42.—Tamworths

341. Mâle au-dessus de 1 an	10	8	5
342. Mâle entre 6 et 12 mois	8	5	3
343. Mâle au-dessous de 6 mois	5	3	
344. Femelle au-dessus de 1 an	10	8	5
345. Femelle entre 6 et 12 mois	8	5	3
346. Femelle au-dessous de 6 mois	5	3	
347. Troupeau (1 mâle et 2 femelles)	10	8	

Classe 43.—Duroc-Jerseys

348. Mâle au-dessus de 1 an	10	8	5
349. Mâle entre 6 et 12 mois	8	5	3
350. Mâle au-dessous de 6 mois	5	3	
351. Femelle au-dessus de 1 an	10	8	5
352. Femelle entre 6 et 12 mois	8	5	3
353. Femelle au-dessous de 6 mois	5	3	
354. Troupeau (1 mâle et 2 femelles)	10	8	

Classe 44.—Chester White et autres races pures

355. Mâle au-dessus de 1 an	10	8	5
356. Mâle entre 6 et 12 mois	8	5	3
357 Mâle au-dessous de 6 mois	5	3	
358. Femelle au-dessus de 1 an	10	8	5
359 Femelle entre 6 et 12 mois	8	5	3
360. Femelle au-dessous de 6 mois	5	3	
361. Troupeau (1 mâle et 2 femelles)	10	8	

Classe 45.—Races croisées (grandes races)

SECTION.	1er	2e	3e
362. Femelle au-dessus de 1 an	$10	$8	$5
363. Femelle entre 6 et 12 mois	8	5	3
364. Femelle au dessous de 6 mois	5	3	
365. Femelle de reproduction avec une portée d'au moins 4 nourrissons	10	8	

Classe 46.—Races croisées (petites races)

366. Femelle au-dessus de 1 an	10	8	5
367. Femelle entre 6 et 12 mois	8	5	3
368. Femelle au dessous de 6 mois	5	3	
369. Femelle de reproduction avec une portée d'au moins 4 nourrissons	10	8	

5e SUBDIVISION.

ANIMAUX DE FANTAISIE.

Honoraires d'inscription : 25 centins par section.

Classe 47

SECTION		SECTION	
370. Couple de furets	$2 00	378. Couple d'écureuils rouges	$2 00
371. Couple de cochons d'inde	2 00	379. Couple d'écureuils volants	2 00
372. Couple de rats blancs	2 00	380. Couple d'écureuils renards	2 00
373. Couple de souris blanches	2 00	381. Lapins oreillards, mâle	2 00
374. Couple de marmottes ou chiens de prairie	2 00	382. Lapins oreillards, femelle	2 00
375. Couple d'écureuils noirs	2 00	383. Lapins de toute autre variété, mâle	2 00
376. Couple d'écureuils blancs	2 00	384. Lapins de toute autre variété, femelle	2 00
377. Couple d'écureuils gris	2 00		

6e SUBDIVISION.

OISEAUX.

COMITÉ.—M. Chs E. Dubord, président, MM. Victor Chateauvert, A. E. Vallerand, T. Gale, T. A. Poston et A. J. Turcotte.

Faites vos inscriptions avant le lundi 5 septembre.

Honoraires d'inscription : 25 centins par section.—Pigeons : 15 centins par section.

En faisant l'inscription il faut mentionner le numéro de la classe et de la section dans laquelle l'oiseau doit être entré.

Ces oiseaux—ceux de combat exceptés—devront être exposés dans leur condition naturelle.

Sur chaque poulailler, cage ou specimen, la pancarte seule de la compagnie devra indiquer le numéro et la variété de l'espèce ; et, tant que le jury n'aura pas fait son rapport, il est strictement défendu d'afficher d'autre carte quelconque.

Excepté pour la classe des oiseaux de fantaisie, la Compagnie d'exposition de Québec fournira les cages, ainsi que la nourriture et la surveillance.

L'exposition des volailles commencera le mardi 14 septembre, et toutes les volailles qui doivent concourir devront être à leur place sur le terrain avant 10 heures a. m., à défaut de quoi elles seront mises hors concours.

Aucun oiseau ne sera admis s'il n'a son numéro d'inscription.

Dans les sections *pour toute autre variété*, les oiseaux doivent être de pur sang.

Chateauvert,

emtre.

ns : 15 *centins*

le la classe et

posés dans leur

eule de la com-
et, tant que le
'afficher d'autre

npagnie d'expo-
la surveillance.

embre, et toutes
sur le terrain
ors concours.

iption.

doivent être de

M. TIMMONS & SON

★ MANUFACTURIERS DE ★

GINGER ALE
SODA WATER
CREAM SODA

Agents et Embouteilleurs

CHAMPAGNE
CIDRE
GINGER BEER
LIMONADE, ETC.

.·.·. DES CELEBRES .·.·.

Eaux Minerales

★ Caledonia

Médailles, Premier prix et Diplômes

ACCORDÉS POUR QUALITÉ SUPÉRIEURE

QUEBEC

POULIOT & GERVAIS

PEINTRES
DECORATEURS
et DOREURS

MARCHANDS DE

Tapisseries, Huiles,
Peintures, Vernis,
Plate Glass, Miroirs,
Moulures, etc.

402-404-406-408-410

RUE ST-JOSEPH, BOULEVARD LANGELIER

QUEBEC

Telephone 2284

ERVAIS

t DOREURS

iroirs,

lures, etc.

ANGELIER

elephone 2284

JOBIN & ROCHETTE

MANUFACTURIERS

DE CHAUSSURES,

— MARCHANDS —

DE CLAQUES EN GROS

Manufacture et Bureau :

COIN DES RUES COLOMB ET VOLTIGEURS

SAINT-ROCH.

SUCCURSALE:

38, RUE D'ALHOUSIE, BASSE-VILLE

Fabricants de la célèbre chaussure pour laquelle la médaille d'or offerte par l'honorable Jos. Shehyn à l'Exposition Provinciale de 1894, leur a été décernée.

TÉLÉPHONES:

Manufacture, 2048.

Succursale, 101.

MAGASIN À DÉPARTEMENTS

Z. PAQUET

— IMPORTATEUR —

St-Roch, Quebec.

Chapeaux, Manteaux,
Soieries, Velours,
Etoffes à Robes,
Indiennes, Flanelles,
Cotonnades,

Garnitures,
Rubans, Mouchoirs,
Dentelles, Broderies,
Gants, Bas, Lingerie,

Ouvrage de Fantaisie,
Bijouteries, Doublures,
Articles de Toilette,

Tapis, Prelarts,
Tapisseries, Rugs,
Garnitures de Maison,
Couchettes de fer,

HARDES FAITES ! CHAPEAUX ! CHAUSSURES !

Département de Fourrures visible à l'année.

MODISTES ET TAILLEURS

UN SEUL PRIX POUR TOUS

Nous prions nos clients de nous informer de tout manque d'égards ou impolitesse de nos employés. Exigez un duplicata de vos achats en cas d'erreur.

PRIMES REGULIERES DE L'EXPOSITION

Volailles, Poulets, Dindes, Oies, Canards et Oiseaux de Fantaisie

	1er	*2e*
Pour le meilleur coq	$2 00	$1 00
Pour la meilleure poule	2 00	1 00
Pour le meilleur poulet	2 00	1 00
Pour la meilleure poulette	2 00	1 00
Cages d'Elevage	2 50	1 50

Pigeons

Pour le meilleur mâle	$1 00	50c
Pour la meilleure femelle	1 00	50c

Classe 48.—Volailles

A. Races américaines.

SECTION.	SECTION.
385. Plymouth Rocks, coq	397. Wyandottes blancs, coq
386. Plymouth Rocks, poule	398. Wyandottes blancs, poule
387. Plymouth Rocks blancs, coq	399. Wyandottes à raies dorées, coq
388. Plymouth Rocks blancs, poule	400. Wyandottes à raies dorées, poule
389. Plymouth Rocks chamois, coq	401. Wyandottes à raies d'argent, coq
390. Plymouth Rocks chamois, poule	402. Wyandottes à raies d'argent, poule
391. Javas noirs, coq	403. Wyandottes chamois, coq
392. Javas noirs, poule	404. Wyandottes chamois, poule
393. Javas de toute variété, coq	405. Dominiques, coq
394. Javas de toute variété, poule	406. Dominiques, poule
395. Wyandottes noirs, coq	
396. Wyandottes noirs, poule	

B Races asiatiques.

407. Brahmas foncés, coq	414. Cochinchinois chamois, poule
408. Brahmas foncées, poule	415. Cochinchinois perdrix, coq
409. Brahmas clairs, coq	416. Cochinchinois perdrix, poule
410. Brahmas clairs, poule	417. Cochinchinois blancs, coq
411. Langshans, coq	418. Cochinchinois blancs, poule
412. Langshans, poule	419. Cochinchinois noirs, coq
413. Cochinchinois chamois, coq	420. Cochinchinois noirs, poule

C. Races du bassin de la Méditerrannée.

421. Leghorns blancs, coq.....
422. Leghorns blancs, poule.....
423. Leghorns bruns, coq.....
424. Leghorns bruns, poule.....
425. Leghorns bruns à crêtes roses, coq.....
426. Leghorns bruns à crêtes roses, poules.....
427. Leghorns blancs à crêtes roses, coq .....
428. Leghorns blancs à crêtes roses, poule.....
429. Leghorns chamois, coq.....
430. Leghorns chamois, poule.....
431. Leghorns noirs, coq.....
432. Leghorns noirs, poule.....
433. Espagnols, coq.....
434. Espagnols, poule.....
435. Andalousiens, coq.....
436. Andalousiens, poule.....
437. Minorques noirs, coq.....
438. Minorques noirs, poule.....
439. Minorques blancs, coq.....
440. Minorques blancs, poule.....

D. Races polonaises.

441. Polonais noirs à crêtes blanches, coq.....
442. Polonais noirs à crêtes blanches, poule .....
443. Polonais blancs, coq.....
444. Polonais blancs, poule.....
445. Polonais argentés, coq.....
446. Polonais argentés, poule.....
447. Polonais dorés, coq.....
448. Polonais dorés, poule.....
449. Polonais à raies chamois, coq..
450. Polonais à raies chamois, poule..
451. Polonais sans crêtes, de toute couleur, excepté blancs, coq.
452. Polonais sans crêtes, de toute couleur, excepté blancs, poule.....
453. Polonais de toute autre variété, coq.....
454. Polonais de toute autre variété, poule.....

E. Races allemandes.

455. Hambourgs noirs, coq.....
456. Hambourgs noirs, poule.....
457. Hambourgs à raies dorées, coq.
458. Hambourgs à raies dorées, poule
459 Hambourgs à raies d'argent, coq
460. Hambourgs à raies d'argent, poule.....
461. Hambourgs émaillés d'or, coq..
462. Hambourgs émaillés d'or, poule.
463. Hambourgs émaillés d'argent, coq.....
464. Hambourgs émaillés d'argent, poule.....
465. Red Caps, coq.....
466. Red Caps, poule.....

F. Races françaises.

467. Houdans, coq.....
468. Houdans, poule.....
469. Laflèches, coq.....
470. Laflèches, poule.....
471. Crève-Cœurs, coq.....
472. Crève-Cœurs, poule.....

G. Races anglaises

473. Dorkings blancs, coq.....
474. Dorkings blancs, poule.....
475. Dorkings gris argent, coq.....
476. Dorkings gris argent, poule....
477. Dorkings foncés, coq.....
478. Dorkings foncés, poule.....

H. Volailles et Bantams de Combat

479. Games blancs, coq.....
480. Games blancs, poule.....
481. Games rouge-noirs, coq.....
482. Games rouge-noirs, poule.....
483. Games rouge-bruns, coq.....
484. Games rouge-bruns, poule.....
485. Games duckwing, coq.....
486. Games duckwing, poule.....
487 Games pile, coq.....
488. Games pile, poule.....
489. Games sumatra, coq.....
490. Games sumatra, poule.....
491. Games indiens, coq.....
492. Games indiens, poule.....
493. Games de toute autre variété coq.....
494. Games de toute autre variété, poule.....
495. Game Bantams blancs, coq.....
496. Game Bantams blanc, poule...
497. Game Bantams rouge-noirs, coq
498. Game Bantams rouge-noirs, poule.....
499. Game Bantams rouge-bruns, coq.....
500. Game Bantams rouge-bruns, poule.....
501. Game Bantams duckwing, coq.
502. Game Bantams duckwing, poule.....
503. Game Bantams pile, coq.....
504. Game Bantams pile, poule.....

I. Autres Bantams

505. Bantams Sebright dorés, coq. ..
506. Bantams Sebright dorés, poule..
507. Bantams Sebright argentés, coq.....
508. Bantams Sebright argentés, poule.....
509. Bantams Japonais, coq.....
510. Bantams Japonais, poule.....
511. Bantams cochinchinois, coq....
512. Bantams cochinchinois, poule ..
513. Bantams Polonais, coq.....
514. Bantams Polonais, poule.....
515. Bantams noirs, à crêtes roses, coq.....
516. Bantams noirs, à crêtes roses, poule.....
517. Bantams blancs, à crêtes roses, coq.....
518. Bantams blancs, à crêtes roses, poule.....
519. Bantams toute autre variété, coq.....
520, Bantams toute autre variété, poule.....

Classe 49.—Poulets et poulettes.

A. Races américaines.

521. Plymouth Rocks, poulet .....
522. Plymouth Rocks, poulette....
523. Plymouth Rocks blancs, poulet.....

524. Plymouth Rocks blancs, poulette
525. Plymouth Rocks chamois, poulet
526. Plymouth Rocks chamois, poulette
527. Javas noirs, poulet
528. Javas noirs, poulette
529. Javas de toute autre variété, poulet
530. Javas de toute autre variété, poulette
531. Wyandottes noirs, poulet
532. Wyandottes noirs, poulette
533. Wyandottes blancs, poulet
534. Wyandottes blancs, poulette
535. Wyandottes argentés, poulet
536. Wyandottes argentés, poulette
537. Wyandottes dorés, poulet
538. Wyandottes dorés, poulette
539. Wyandottes chamois, poulet
540. Wyandottes chamois, poulette
541. Dominiques, poulet
542. Dominiques, poulettes

B. Races asiatiques.

543. Brahmas foncés, poulet
544. Brahmas foncés, poulette
545. Brahmas clairs, poulet
546. Brahmas clairs, poulette
547. Langshans, poulet
548. Langshans, poulette
549. Cochinchinois chamois, poulet
550. Cochinchinois chamois, poulette
551. Cochinchinois perdrix, poulet
552. Cochinchinois perdrix, poulette
553. Cochinchinois blancs, poulet
554. Cochinchinois blancs, poulette
555. Cochinchinois noirs, poulet
556. Cochinchinois noirs, poulette

C. Races du bassin de la Méditerranée.

557. Leghorns blanc, poulet
558. Leghorns blancs, poulette
559. Leghorns bruns, poulet
560. Leghorns bruns, poulette
561. Leghorns bruns, à crêtes roses, poulet
562. Leghorns bruns, à crêtes roses, poulette
563. Leghorns blancs, à crêtes roses, poulet
654. Leghorns blancs, à crêtes roses, poulette
565. Leghorns chamois, poulet
566. Leghorns chamois, poulette
567. Leghorns noirs, poulet
568. Leghorns noirs, poulette
569. Espagnols, poulet
570. Espagnols, poulette
571. Andalousiens, poulet
572. Andalousiens, poulette
573. Minorques noirs, poulet
574. Minorques noirs, poulette
575. Minorques blancs, poulet
576. Minorques blancs, poulette

D. Races polonaises.

577. Polonais noirs, à crêtes blanches, poulet
578. Polonais noirs, à crêtes blanches, poulette
579. Polonais blancs, poulet
580. Polonais blancs, poulette
581. Polonais argentés, poulet
582. Polonais argentés, poulette
583. Polonais dorés, poulet
584. Polonais dorés, poulette

585. Polonais à raies chamois, poulet.....
586. Polonais à raies chamois, poulette .....
587. Polonais sans crête, de toute couleur, excepté blancs, poulet .....
588. Polonais sans crête, de toute couleur, excepté blancs, poulette.....
589. Polonais de toute autre variété, poulet .....
590. Polonais de toute autre variété, poulette.....

E. Races allemandes.

591. Hambourgs noirs, poulet.....
592. Hambourgs noirs, poulette....
593. Hambourgs à raies dorées, poulet .....
594. Hambourgs à raies dorées, poulette.....
595. Hambourgs à raies argentées, poulet .....
596. Hambourgs à raies argentées, poulette.....
597. Hambourgs émaillés d'or, poulet.....
598. Hambourgs émaillés d'or, poulette .....
599. Hambourgs émaillés d'argent, poulet .....
600. Hambourgs émaillés d'argent, poulette.....
601. Red Caps, poulet.....
602. Red Caps, poulette.....

F. Races françaises.

603. Houdans, poulet.....
604. Houdans, poulette.....
605. Laflèche, poulet.....
606. Laflèche, poulette.....
607. Crève-Cœurs, poulet.....
608. Crève-Cœurs, poulette.....

G. Races anglaises.

609. Dorgings foncés, poulet.....
610. Dorkings foncés, poulette.....
611. Dorkings gris argent, poulet...
612. Dorkings gris argent, poulette..
613. Dorkings blancs, poulet.....
614. Dorkings blancs, poulette.....

H. Volailles et Bantams de combat.

615. Games blancs, poulet.....
616. Games blancs, poulette.....
617. Games rouge-noirs, poulet.....
618. Games rouge-noirs, poulette...
619. Games rouge-bruns, poulet.....
620. Games rouge-bruns, poulette..
621. Games duckwing, poulet.....
622. Games duckwing, poulette.....
623. Games pile, poulet.....
624. Games pile, poulette.....
625. Games Indiens, poulet.....
626. Games Indien, poulette.....
627. Games Sumatra, poulet.....
628. Games Sumatra, poulette.....
629. Games de toute autre variété, poulet.....
630 Games de toute autre variété, poulette.....
631, Game Bantams blancs, poulet.
632. Game Bantams blancs, poulette.

633. Game Bantams rouge-noirs, poulet.....
634. Game Bantams rouge-noirs, poulette.....
635. Game Bantams rouge-bruns,
636. Game Bantams rouge-bruns, poulette.....
637. Game Bantams duckwing, poulet.....
638. Game Bantams duckwing, poulette.....
639. Game Bantams pile, poulet....
640. Game Bantams pile, poulette..

I. Autres Bantams.

641. Game Bantams Sebright dorés, poulet.....
642. Game Bantams Sebright dorés, poulette.....
643. Game Bantams Sebright argentés, poulet.....
644. Game Bantams Sebright argentés, poulette.....
645. Game Bantams Japonais, poulet.....
646. Game Bantams Japonais, poulet.....
647. Game Bantams Cochinchinois, poulet.....
648. Game Bantams Cochinchinois, poulette.....
649. Game Bantams Polonais, poulet.....
650. Game Bantams Polonais, poulette.....
651. Game Bantams noirs, à crêtes roses, poulet.....
652. Game Bantams noirs, à crêtes roses, poulette.....
653. Game Bantams blancs, à crêtes roses, poulet.....
654. Game Bantams blancs, à crêtes roses, poulette.....
655. Game Bantams, de toute autre variété, poulet.....
656. Game Bantams, de toute autre variété, poulette.....

Classe 50.—Cages d'élevage

Chaque cage renfermant 1 mâle et 3 femelles

Honoraires d'inscriptions : $1.00 chaque section.

657. Plymouth Rocks.....
658. Javas.....
659. Wyandottes.....
660. Dominiques.....
661. Brahmas.....
662. Langshans.....
663. Cochinchinois.....
664. Leghorns.....
665. Espagnols.....
666. Andalousiens.....
667. Minorques.....
668. Polonais.....
669. Hambourgs.....
670. Red Caps.....
671. Houdans.....
672. Laflèche.....
673. Crêve-cœurs.....
674. Dorkings.....
675. Volailles et Bantams de combat.....
676. Autres Bantams.....

Classe 51.—Pigeons

Honoraires d'inscription : 15 centins chaque.

Les cages pour pigeons seront fournies par la compagnie ; les exposants devront avoir une marque privée sur leurs pigeons afin de pouvoir facilement les identifier.

a. Les volants (Carriers).

677. Carriers anglais, noirs, mâle...
678. Carriers anglais, noirs, femelle.
679. Carriers anglais, bruns foncés, mâle.....
680. Carriers anglais, bruns foncés, femelle.....
681. Carriers anglais, de toute autre variété, mâle.....
682. Carriers anglais, de toute autre variété, femelle.....

b. Les grosses gorges ou boulants (Pouters).

683. Boulants bleus, mâle.....
684. Boulants bleus, femelle.....
685. Boulants noirs, mâle.....
686. Boulants noirs, femelle.....
687. Boulants rouges ou jaunes, mâle
688. Boulants rouges ou jaunes, femelle.....
689. Boulants blancs, mâle.....
690. Boulants blancs, femelle.....

c. Pigeons de Barberie (Barbs).

691. Barbes noirs, mâle.....
692. Barbes noirs, femelle.....
693. Barbes bruns foncés, mâle.....
694. Barbes bruns foncés, femelle...
695. Barbes de toute autre couleur, mâle.....
696. Barbes de toute autre couleur, femelle.....

d. Les culbutants (Tumblers) à bec court (short faced).

697. Culbutants almond, mâle.....
698. Culbutants almond, femelle...
699. Culbutants à bec court, de toute autre variété, mâle.....
700. Culbutants à bec court, de toute autre variété, femelle.....

e. Les culbutants (Tumblers) à long bec (long faced).

701. Culbutants, chauves ou barbus, mâle.....
702. Culbutants, chauves ou barbus, femelle.
703. Culbutants à long bec, de toute autre variété, mâle.....
704. Culbutants à long bec, de toute autre variété, femelle.....

f. Les Jacobins.

705. Jacobins rouges ou jaunes, mâle.....
706. Jacobins rouges ou jaunes, femelle.....
707. Jacobins blancs, mâle.....
708. Jacobins blancs, femelle.....
709. Jacobins de toute autre couleur, mâle.....
710. Jacobins de toute autre couleur, femelle.....

g. Les pigeons hiboux.

711. Hiboux anglais, bleus ou argentés, mâle.....
712. Hiboux anglais, bleus ou argentés, femelle.....
713. Hiboux anglais, de toute autre couleur, mâle.....
714. Hiboux anglais, de toute autre couleur, femelle.....
715. Hiboux africains, bleus ou argentés, mâle.....

716. Hiboux africains, bleus ou argentés, femelle.....
717. Hiboux africains, de toute couleur, mâle.....
718. Hiboux africains, de toute couleur, femelle.....

h. Les pigeons russes (Trumpeters.)

719. Trumpeters russes, mâle.....
720. Trumpeters russes, femelle....

i. Trembleurs ou queues de paon (Fantails.)

721. Trembleurs bleus ou argentés, mâle.....
722. Trembleurs bleus ou argentés, femelle.....
723. Trembleurs blancs, mâle.....
724. Trembleurs blancs, femelle....
725. Trembleurs de toute autre couleur, mâle.....
726. Trembleurs de toute autre couleur, femelle.. .....

j. Les pigeons cravatés (Turbits.)

727. Cravatés rouges ou jaunes, mâle
728. Cravatés rouges ou jaunes, femelle.....
729. Cravatés noirs ou bruns, mâle
730. Cravatés noirs ou bruns, femelle
731. Cravatés toute autre couleur, mâle.....
732. Cravatés toute autre couleur, femelle.....
733. Blondinettes, mâle.....
734. Blondinettes, femelle.....
735. Satinettes, mâle.....
736. Satinettes, femelle.....
737. Archanges, mâle.....
738. Archanges, femelle.....
739. Hirondelles rouges ou jaunes, mâle
740. Hirondelles rouges ou jaunes, femelle.....
741. Hirondelles de toute autre couleur, mâle.....
742. Hirondelles de toute autre couleur, femelles.....
743. Nonnains de toute couleur, mâle.....
744. Nonnains de toute couleur, femelle.....

k. Les pigeons d'Anvers (Antwerp)

745. Anvers à bec court, argentés, bruns foncés ou bleus, mâle
746 Anvers à bec court, argentés, bruns foncés ou bleus, femelle.....
747. Anvers à bec court, toute autre couleur, mâle.....
748. Anvers à bec court, toute autre couleur, femelle.....
749. Anvers à long bec, argentés ou bruns foncés, mâle.....
750. Anvers à long bec, argentés ou bruns foncés, femelle.....
751. Anvers à long bec, bleus ou noirs, bigarrés, mâle.....
752. Anvers à long bec, bleus ou noirs, bigarrés, femelle....

l. Les dragons.

753. Dragons bleus, blancs, rouges ou jaunes, mâle.....
754. Dragons bleus, blancs, rouges ou jaunes, femelle.....
755. Dragons, toute autre couleur, mâle.....
756. Dragons, toute autre couleur, femelle.....

m. Les pigeons voyageurs.

757. Pigeons voyageurs, bleus, rouges ou bruns, mâle .....
758. Pigeons voyageurs, bleus, rouges ou bruns, femelle.....

759. Pigeons voyageurs de toute autre couleur, mâle.....
760. Pigeons voyageurs de toute autre couleur, femelle....
761. Toute autre variété non indiquée sur cette liste, mâle..
762. Toute autre variété non indiquée sur cette liste, femelle

Classe 52.—Dindes

763. Dindes bronzés, mâle.....
764. Dindes bronzés, femelle.....
765. Dindes blancs, mâle.....
766. Dindes blancs, femelle.....
767. Dindes de toute autre variété, mâle.....
768. Dindes de toute autre variété, femelle.....

Classe 53.—Dindons

769. Dindons bronzés, mâle.....
770. Dindons bronzés, femelle....
771. Dindons blancs, mâle.....
772. Dindons blancs, femelle.....
773. Dindons de toute autre variété, mâle.....
774. Dindons de toute autre variété, femelle.....

Classe 54.—Oies

775. Oies Embden, mâle.....
776. Oies Embden, femelle.....
777. Oies Toulouse, mâle.....
778. Oies Toulouse, femelle.....
779. Oies Chinois, mâle.....
780. Oies Chinois, femelle.....
781. Oies de toute autre variété, mâle.....
782. Oies de toute autre variété, femelle.....

Classe 55.—Oies de 1898.

783. Oies Embden, mâle.....
784. Oies Embden, femelle.....
785. Oies Toulouse, mâle.....
786. Oies Toulouse, femelle.....
787. Oies de toute autre variété, mâle.....
788. Oies de toute autre variété, femelle.....

Classe 56.—Canards

789. Canards Rouen, mâle.....
790. Canards Rouen, femelle.....
791. Canards Aylesbury, mâle.....
792. Canards Aylesbury, femelle....
793. Canards Pékin, mâle.....
794. Canards Pékin, femelle.....
795. Canards Cayuga, mâle.....
796. Canards Cayuga, femelle.....
797. Canards à crêtes blanches, mâle
798. Canards à crêtes blanches, femelle
799. Canards de toute autre variété, mâle.....
800. Canards de toute autre variété, femelle.....

Classe 57.—Canards de 1898

801. Canards Rouen, mâle.....
802. Canards Rouen, femelle.....
803. Canards Aylesbury, mâle.....
804. Canards Aylesbury, femelle...
805. Canards Pékin, mâle.....
806. Canards Pékin, femelle.....
807. Canards Cayuga, mâle.....
808. Canards Cayuga, femelle.....
809. Canards à crêtes blanches, mâle
810. Canards à crêtes blanches, femelle
811. Canards de toute autre variété, mâle.....
812. Canards de toute autre variété, femelle.....

Classe 58.—Oiseaux de fantaisie

813. Couple de Pintardes.....
814. Couple de Faisans anglais.....
815. Couple de Faisans dorés.....

816. Couple de Faisans argentés...
817. Couple de Faisans Albino....
818. Couple de Faisans ring neck..
819. Couple de Faisans Himalayens
820. Couple de Faisans lady Amherst
821. Couple de Faisans Reeves.....
822. Couple de Canards, mandarins
823. Couple de Canards, Carolina..
824. Couple de Cailles, espèce vulgaire.....
825. Couple de Cailles de Californie
826. Couple de Perdrix.....
827. Couple de Poules de prairie...
828. Paon blanc.....
829. Paon ordinaire .....
830. Cygne blanc.....
831. Cygne noir.....

Deuxième Division

PRODUITS DE LA FERME

1ère SUBDIVISION

PRODUITS AGRICOLES

COMITÉ.—Chs E. Roy, président, Jos. Girard, M. P. P., Dr Grignon, D. Bell, I. Forsyth, S. Sylvestre.

Faites vos inscriptions avant le lundi, 5 septembre

Honoraires d'inscriptions : pour 10 inscriptions et moins, 50c; —pour 10 à 15 inscriptions : $1.00;— pour plus de 15 inscriptions : $2.00

Tout grain, graine ou autre produit agricole devra être le produit de la dernière récolte.

En faisant leurs inscriptions, les exposants devront mentionner les noms de la variété qu'ils exposent.

L'exposant de récoltes-racines devra certifier qu'il les a cultivées en plein champ.

Tous les échantillons devront être rendus dans le bâtiment, le lundi 2 septembre à 10 heures a. m.

Aucune autre carte que celle de la compagnie ne peut être attachée aux articles entrées pour concours.

Classe 59.—Céréales.

SECTION.	1er	2e	3e
832. Blé d'automne, *(2 minots)*	$ 5	$ 3	$ 2
833. Blé du printemps, Fife, *(2 minots)*	5	3	2
834. Blé du printemps, sans barbes, variété quelconque *(2 minots)*	5	3	2
835. Blé du printemps, blanc de Russie, *(2 minots)*	5	3	2
836. Blé du printemps, à barbes, *(2 minots)*	5	3	2
837. Orge à 2 rangs, *(2 minots)*	5	3	2
838. Orge à 4 ou 6 rangs, *(2 minots)*	5	3	2
839. Seigle du printemps, *(2 minots)*	5	3	2
840. Avoine blanche, *(2 minots)*	5	3	2
841. Avoine américaine, Banner, *(2 minots)*	5	3	2
842. Avoine noire, *(2 minots)*	5	3	2
843. Sarrazin noir, *(2 minots)*	5	3	2

Classe 60.—Légumineuses.

844. Lentilles, *(2 minots)*	4	2	1
845. Pois blancs-petits-des champs, *(2 minots)*	4	2	1
846. Pois bleus-petits-*(2 minots)*	4	2	1
847. Pois Marrowfat (blancs), *(2 minots)*	4	2	1
848. Pois Marrowfat (œil noir), *(2 minots)*	4	2	1
849. Fèves blanches (petites), des champs, *(2 minots)*	4	2	1
850. Fèves blanches (grosses), des champs, *(2 minots)*	4	2	1
851. Fèves à cheval, *(1 minot)*	4	2	1

Classe 61.—Grains en gerbes, foin pressé et produits de silos.

852. Trois gerbes de blé d'automne	3	2	1
853. " " de seigle d'automne	3	2	1
854. " " d'orge d'automne	3	2	1
855. " " de blé du printemps	3	2	1
856. " " d'orge du printemps	3	2	1
857. " " d'avoine blanche	3	2	1
858. " " d'avoine noire	3	2	1
859. Trois tresses de blé d'inde blanc en épis	3	2	1
860. Trois tresses de blé d'inde jaune en épis	3	2	1

SECTION.	1er	2e	3e
861. Trois balles de foin pressé	3	2	1
862. Six tiges de blé d'inde pour ensilage	3	2	1
863. Meilleure collection de blé d'inde pour ensillage cinq variétés correctement nommés, de cinq tiges chaque	5	3	2

N. B.—La base des gerbes ne devra pas avoir moins de 15 pouces de diamètre.

Classe 62.—Graines des Champs.

864. Graine de mil, *(2 minots)*	5	3	2
865. Graine de trèfle rouges, *(2 minots)*	5	3	2
866. Graine de l'in, *(2 minots)*	5	3	2
867. Graine de chanvre, *(un demi minot)*	4	2	1
868. Graine de millet, *(un demi minot)*	4	2	1

Classe 63.—Récoltes-Racines.

869. Pommes de terre—Early Freeman, 1 panier d'un minot	3	2	1
870. " " Early Gem, " "	3	2	1
871. " " Early Puritan, " "	3	2	1
872. " " Beauty de l'Hébron, " "	3	2	1
873. " " Early Rose, " "	3	2	1
874. " " Rura New-Yorker, No. 2 " "	3	2	1
875. " " Lee's favorite, " "	3	2	1
876. " " Stray Beauty, " "	3	2	1
877. " " Garnet Chili, " "	3	2	1
878. " " toute autre variété, " "	3	2	1
879. Collection de 10 variétés de pomme de terre (chaque variété comprenant 10 échantillons) le tout provenant de la culture de l'exposant. (Un exposant ne peut remporter qu'un seul prix dans cette section.)	6	4	2
880. Choux de Siam, *6 racines*	3	2	1
881. Navets de Suède, collet pourpre, *6 racines*	3	2	1
882. Navets de Suède, collets verts, *6 racines*	3	2	1
883. Navets globe blanc, 6 *racines*	3	2	1
884. Navets jaunes d'Aberdeen, collets verts, *6 racines*	3	2	1
885. Carottes longues, rouges, *12 racines*	3	2	1
886. Carottes demi-longues, rouges, *12 racines*	3	2	1
887. Carottes Belges blanches, *12 racines*	3	2	1
888. Carottes, intermédiaires ou des Vosges, *12 racines*	3	2	1
889. Mangel-Wurzel, long, rouge, *6 racines*	3	2	1
890. Mangel-Wurzel, globe, rouge, *6 racines*	3	2	1
891. Mangel-Wurzel, globe, jaune, *6 racines*	3	2	1
892. Mangel-Wurzel, long, jaune, *6 racines*	3	2	1

SECTION.	1er	2e	3e
893. Mangel-Wurzel, intermédiaire, jaune, *6 racines*	$3	$2	$1
894. Mangel-Wurzel, Golden Tankard, *6 racines*	3	2	1
885. Kohl Rabi, *6 racines*	3	2	1
896. Betteraves à sucre blanches, collets rouges ou verts, *6 racines*	3	2	1
897. Collection de racines cultivées par l'exposant pour la nourriture des animaux, pas plus de 4 pour chaque variété, pommes de terre exceptées	6	4	2

Classe 64.—Filasse

898. 5 lbs. de filasse	5	3	2

Classe 65.—Tabac

(RÉCOLTE DE 1897.)

899. Tabac en feuilles, pas moins de 25 livres	5	4	3
900. Tabac en tresses, pas moins de 10 livres	4	3	2
901. Cigares fabriqués exclusivement avec le tabac canadien, pas moins d'un cent	5	4	3
902. Meilleure collection de variétés de tabac en feuilles	6	4	2

N. B.—Tous ces tabacs devront avoir été récoltés en Canada

2e SUBDIVISION

PRODUITS INDUSTRIELS

COMITÉ.—MM. Nap. Drouin, P. C. Dupuis, J. C. Chapais, N. Beaudoin, G. Lemoine, D. G. Geggie, G. Madden.

Faites vos inscriptions avant le lundi, 5 septembre

Honoraires d'inscriptions : 25 centins par section.

On exigera de chaque exposant, recevant un prix, une déclaratian par écrit affirmant que le fromage exibé est bien le produit de la fromagerie mentionnée. Cette règle s'applique également au beurre de crêmerie.

Tout exposant qui fera des fausses représentations sera privé des prix qu'il aura pu remporter.

Toute fabrique ou tout manufacturier peut concourir dans les différentes sections, mais non dans la même section sous différents noms.

Afin d'assurer l'uniformité de la salaison du beurre exhibé, on recommande d'employer les sept huitièmes d'un once de sel par livre de beurre.

Les exposants qui n'auraient pas l'intention d'accompagner les objets qu'ils exhibent, peuvent les adresser au "Surintendant de la Laiterie, terrain d'exposition, Québec," lequel les prendra sous sa charge.

Il est défendu aux exposants de mettre sur les produits des marques pouvant servir à faire connaître leur provenance.

Le fromage sera jugé d'après l'échelle suivante de points : arôme, 45 points ; qualité et texture, 30 points ; couleur, 15 points ; apparence générale du produit et de l'emballage, 10 points.

Le beurre sera jugé d'après l'échelle suivante de points : arôme, 40 points; texture, 30 points ; couleur, 10 points ; salage, 10 points ; apparence générale du produit et qualité de l'emballage, 10 points.

Classe 66.—Fromage

Section	1er	2e	3e	4e
903. Deux fromages de fabrique (colorés), pesant au moins 50 lbs. chaque, et faits entre le 1er et le 16 août 1898	$20	$15	$10	$5
904. Deux fromages de fabrique (blancs) pesant au moins 50 lbs. chaque, et faits entre le 1er et le 16 août 1898	16	12	8	4
905. Six fromages à la crême (n'excédant pas 10 lbs. chaque)	6	5	4	
906. Fromage de gruyère canadien	6	5	4	
907. Fromage Stilton, 3 fromages de 1897 et 3 fromages de 1898	6	5	4	
908. Collection de 10 meules de petits fromages pour consommation locale	6	5	4	

Classe 67.—Beurre

909. Deux tinettes ou pots, pesant au moins 50 lbs. chaque, et faits dans une beurrerie	20	15	10	5
910. Deux tinettes ou pots, pesant au moins 40 lbs. chaque et faits dans une laiterie	16	12	8	4
911. Panier de beurre de ferme en moules ou rouleaux.	6	5	4	3

Classe 68.—Miel et cire

SECTION.	1er	2e	3e
912. Etalage de miel en rayon, 20 livres en sections...	$3	$2	$1
913. Etalage de miel de tilleul (extrait), 25 livres, en bocaux transparents.....	3	2	1
914. Etalage de miel de trèfle (extrait), 25 livres, en bocaux transparents.....	3	2	1
915. Dix livres de cire d'abeille (les fabricants de fondation exclus).....	3	2	1
916. Fondation pour cellules d'incubation.....	3	2	1
917. Outillage d'apiculteur.....	Médaille		
918. Boîte à compartiment supérieur, de facile manipulation ; le miel tel que déposé par les abeilles devant être exhibé dans les boîtes.....	Médaille		
919. Collection de produits dans lesquels le miel entre comme composant, pour démontrer les nombreux usages qu'on peut faire du miel.....	Médaille		

Tout miel exposé doit être le produit du rucher de l'exposant.

Les exposants qui vendront du miel pendant l'exposition (privilège pour lequel il devront payer un honoraire) ne pourront pas en enlever de leur étalage régulier, mais il leur sera permis d'en avoir une réserve d'où ils pourront tirer le miel vendu.

Les exposants qui vendront du miel en rayon ne pourront pas le diviser en sections ; mais il leur sera permis de le vendre en morceaux soigneusement enveloppés dans des sacs de papier-manille, ou renfermés dans des boîtes en carton. Les acheteurs sont avertis qu'il ne devront pas consommer ce miel à l'intérieur des bâtiments, et les vendeurs seront tenus de faire moins de bruit possible en sollicitant l'achat de leur article.

Les exposants devront avoir complété leurs étalages avant le 12 septembre, à 10 heures a. m., jour de l'ouverture de l'exposition.

Toute infraction à ces règles sera passible de la confiscation du prix accordé.

Classe 69.—Divers

SECTION.	1er	2e	3e
920. Sucre d'érable, (*20 lbs.*).....	$5	$3	$2
921. Sirop d'érable, (*1 gallon dans bocaux transparents*).	5	3	2
922. Vins canadiens, (*1 gallon en bouteilles claires*)....	3	2	
923. Liqueurs, (*1 gallon en bouteilles claires*).....	3	2	
924. Vinaigre, (*1 gallon*).....	3	2	

SECTION.	1er	2e
925. Conserve de végétaux	$3	$2
926. Marinades	3	2
927. Marmalade	3	2
928. Confitures	3	2
929. Sucreries	3	2
930. Fruits en bidon	3	2
931. Pain de ménage	3	2
932. Savons du pays	3	2

3e SUBDIVISION

PRODUITS DOMESTIQUES

MANUFACTURÉS CHEZ LE CULTIVATEUR

COMITÉ : —Mesdames Jacques Collin, Frs. Pouliot et Ephrem Gagnon.

Faites vos inscriptions avant le lundi 5 septembre

Honoraires d'inscription : pour cinq inscriptions ou moins 50 centins ; pour plus de cinq et jusqu'à dix inscriptions $1.00 ; pour chaque inscription additionnelle, 10 centins.

Tous les articles de cette subdivision doivent être de provenance canadienne et préparés chez le cultivateur.

Classe 70.

SECTION	1er	2e	3e
933. Etoffe croisée et foulée *(12 verges)*	3	2	1
934. Petite étoffe foulée *(12 verges)*	3	2	1
935. Etoffe à robes *(12 verges)*	3	2	1
936. Flanelle légère *(12 verges)*	3	2	1
937. Toile *(12 verges)*	3	2	1
938. Courte-pointes en laine	3	2	1
939. Couvre-pieds en laine ou laine et coton	3	2	1
940. Couvertes en laine	3	2	1
941. Tapis en catalonne	3	2	1
942. Châles en laine	3	2	1
943. Ouvrage au tricot	3	2	1
944. Feutre canadien *(10 lbs)*	3	2	1
945. Deux paires de bas de laine	3	2	1

946. Deux paires de chaussette de laine	$3	$2	$1
947. " " de gants " "	3	2	1
948. " " de mitaines " "	3	2	1
949. Tapis de cheminée, en laine	3	2	1
950. Paillasson, en catalonne	3	2	1
951. Pièce de toile ouvrée *(12 verges)*	3	2	1
952. Fil de lin (½ lb)	3	2	1
953. Couverte à cheval [2]	3	2	1
954. Pardessus, imitation de mouton de Perse	3	2	1
955. Manchon et chapeau, imitation de mouton de Perse	3	2	1
956. Autres produits domestiques manufacturés chez le cultivateur	3	2	1

4ème SUBDIVISION

FLEURS ET FRUITS

COMITÉ.—MM. J. H. Fortier, président, Frs. Parant, F. Ross, R. Campbell, A. Dupuis, Dr. Bolduc.

Faites vos inscriptions avant le lundi, 5 septembre

Honoraires d'inscriptions : pour 10 entrées et moins, 50e ; plus de 10 entrées, $1.00 : au-dessus de dix, cinq centins.

1. Les articles exhibés pour concours doivent avoir été *bona fide*, cultivés par l'exposant ou son patron, ou avoir été en la possession de l'exposant au moins depuis deux mois, sinon le concurrent ne pourra recevoir aucun prix.

2. Les articles exposés doivent être étiquetés avec le nom propre de l'article.

3. En accordant des prix aux plantes en pots, il sera tenu compte de la beauté des spécimens, de la profusion des fleurs et des marques d'une culture supérieure.

4. Toute déviation, *en plus ou en moins*, aux indications relatives aux nombre et aux quantités exactes spécifiées mettra l'exposant hors de concours dans cette section.

5. Les bouquets, mis au concours, doivent pouvoir entrer dans les vases fournis.

6. Des cartes qui correspondront avec les numéros des inscriptions seront fournis aux exposants qui seront seuls responsables de leur place-

ment, et qui devront voir à ce que les articles exposés soient bien décrits sur ces cartes.

7. Afin de pouvoir accorder l'espace nécessaire à chacun des concurrents, dans chaque section, il est de rigueur que toutes les inscriptions soient faites par écrit au plus tard le lundi 5 septembre. Après cette date nulle inscription ne sera reçue.

8. Les exposants voudront bien en envoyant leur inscription, spécifier quel espace strictement nécessaire il leur faut sur une table de 3½ pieds de largeur.

9. Les exposants fourniront les boîtes qui doivent contenir les fleurs cueillies.

10. Tous les produits doivent être rendus dans le bâtiment de l'exposition, le lundi, 12 septembre, à 10 h. a. m. Après cette heure, la porte sera fermée, et nul autre objet ne sera admis. Deux heures seront données aux exposants pour placer et étiqueter leurs articles. A l'expiration de ce temps, les exposants étant sortis, les juges procèderont à l'examen.

11. Personne, à part les juges, ne pourra toucher aux fruits, fleurs et autres articles exhibés, et tout exposant qui sera convaincu d'avoir déplacé un objet, ou une carte, perdra le droit, si le comité le juge à propos, de réclamer les prix qui auraient pu lui être accordés.

12. Personne ne sera admis dans le bâtiment de l'exposition pendant que les juges sont à faire leur examen.

13. La compagnie ne sera pas responsable des dommages que les plantes peuvent subir pendant ou après l'exposition, mais tout le soin possible en sera pris.

14. Nul ne sera admis à concourir pour plus d'un prix par section. On ne pourra gagner qu'un seul prix pour un même objet.

15. Des inscriptions peuvent être faites postérieurement au 5 septembre, sur payement de 25 cents pour chaque inscription, mais, dans aucun cas, pas plus tard que le 10 septembre.

Classe 71.—Plantes

Section.		1er	2e	3e
957.	Plantes de serre, 12 variétés distinctes.....	$6 00	$4 00	$2 00
958.	" " 6 variétés distinctes.....	4 00	2 00	1 00
959.	Plantes à feuillage 12 variétés distinctes....	6 00	4 00	2 00
960.	Plantes à feuillage, 6 variétés distinctes.....	4 00	2 00	1 00
961.	Begonias à feuillage, 6 " "	3 00	2 00	1 00
962.	" tuberculeux, 6 variétés distinctes.	3 00	2 00	1 00
963.	Begonias en fleurs, 4 variétés distinctes.....	3 00	2 00	1 00

SECTION.		1er	2e	3e
964.	Coleus, 12 pots, variétés distinctes	$3 00	$2 00	$1 00
965.	" 6 pots, variétés distinctes	2 00	1 00	0 50
966.	Dracænas, trois	3 00	2 00	1 00
967.	" un specimen	1 50	1 00	0 50
968.	Fougère, 10 variétés distinctes, étrangères	3 00	2 00	1 00
969.	" 6 variétés distinctes, du pays	2 00	1 00	0 50
970.	" un spécimen	1 50	1 00	0 50
971.	Abutilons, 6 variétés	3 00	2 00	1 00
972.	Fuchsias, 5 variétés distinctes en fleur	3 00	2 00	1 00
973.	" un spécimen en fleur	1 50	1 00	0 50
974.	Geraniums zonales en fleurs, 9 variétés distinctes	3 00	2 00	1 00
975.	Geraniums doubles en fleurs, 9 variétés distinctes	3 00	2 00	1 00
976.	Geraniums bronzes, 6 variétés	2 00	1 00	0 50
977.	" tricolores, 4 variétés	2 00	1 00	0 50
978.	Gloxinias en fleurs, collection de six	3 00	2 00	1 00
979.	" en fleurs, collection de quatre	2 00	1 00	0 50
980.	Roses en fleurs, collection de six	3 00	2 00	1 00
981.	Œillets en fleurs, variétés	3 00	2 00	1 00
982.	Heliotrope, un specimen	1 50	1 00	0 50
983.	Bouvardias en fleur, 4 variétés	2 00	1 50	0 75
984.	Réséda, un specimen	1 50	1 00	0 50
985.	Palmes, 5 variétés distinctes	3 00	2 00	1 00
986.	" 3 " "	2 00	1 50	0 75
987.	" un specimen	1 50	1 00	0 50
988.	Orchidées, quatre variétés	2 00	1 00	0 50
989.	Collection de plantes, groupée sur un carré de 14 pieds	12 00	8 00	5 00
990.	Corbeil de plantes suspendu	2 00	1 00	0 50
991.	Musc, un specimen	1 00	0 50	0 25
992.	Jacinthes, le plus bel épi	1 00	0 50	0 25

Classe 72.—Fleurs.

993.	Astères, 12 variétés	2 50	1 00	0 75
994.	" 6 variétés	2 00	1 00	0 50
995.	Dahlias 24 variétés	3 00	2 00	1 00
996.	" 12 "	2 00	1 00	0 75
997.	" pompons 12 variétés	2 00	1 00	0 75
998.	" simples 12 "	2 00	1 00	0 75
999.	Gladiolus, 12 épis	3 00	2 00	1 00
1000.	" 6 "	2 00	1 50	0 75
1001.	Pensées, 24 variétés	2 50	1 00	0 75
1002.	" 12 "	2 00	1 00	0 50

SECTION.		1er	2e	3e
1003.	Petunias simple, collection de 24	$2 00	$1 00	$0 50
1004.	" double, collection	1 00	0 75	0 50
1005.	Flox drummondi, collection de 18 épis	1 50	0 75	0 50
1006.	" perrenial, collection	1 50	0 75	0 50
1007.	Roses hybrides, 6 variétés, déterminées	3 00	2 00	1 00
1008.	Roses thé ou noisette, 6 variétés déterminées.	2 00	1 00	0 75
1009.	Pois d'odeur, collection	1 50	0 75	0 50
1010	Verveines	1 00	0 75	0 50
1011.	" collection de 3 épis	3 00	2 00	1 00
1012.	Girofflé, collection de 3 épis	3 00	2 00	1 00
1013.	Zinnias	1 50	0 75	0 50
1014.	Plates-bandes, 4½ pieds par 2 pieds	5 00	3 00	2 00
1015.	Bouquet, (prenant en considération l'élégance de sa composition, la qualité des fleurs, le contraste des couleurs et la suffisance du feuillage. La dimension du bouquet n'établit par son mérite et peut devenir un défaut. Une bordure de papier ne sera pas admise)	3 00	2 00	1 00
1016.	Vase ou épergne de fleurs	2 00	1 50	1 00
1017.	Collection de roses	2 00	1 50	0 75
1018.	" de fleurs coupées, arrangées pour effet	3 00	2 00	1 00
1019.	Devis de fleurs	4 00	3 00	1 00
1020.	" " " pour parterre	4 00	3 00	1 00
1021.	Panier de fleurs	3 00	2 00	1 00
1022.	Collection de plantes annuelles	5 00	3 00	2 00

Classe 73.—Legumes

1023.	Artichauts (*une assiétée*)	1 00	0 75	0 50
1024.	Betteraves à table, Rouges sang (6)	1 00	0 75	0 50
1025.	Betteraves à table, Longues unies (6)	1 00	0 75	0 50
1026.	Petits choux de Bruxelles, 2 épis	1 00	0 75	0 50
1027.	Choux d'hiver, 3 têtes	1 00	0 75	0 50
1028.	" de Savoie, 3 têtes	1 00	0 75	0 50
1029.	" rouges, 3 têtes	1 00	0 75	0 50
1030.	Carottes hâtives, 6	1 00	0 75	0 50
1031.	" tardives, 6	1 00	0 75	0 50
1032.	Choux-fleurs, 3 têtes	1 50	1 00	0 75
1033.	" le plus beau	1 00	0 75	0 50
1034.	Celeri blanc, 6 pieds	1 00	0 75	0 50
1035.	Celeri rouge, 6 pieds	1 50	0 75	0 50
1036.	Concombre, deux	1 00	0 75	0 50
1037.	Blé d'inde sucré, collection, 6 épis de chaque.	2 00	1 00	0 75
1038.	Aubergine (Egg Plant) violet	1 00	0 75	0 50

Section.		1er	2e	3e
1039.	Aubergine blanc	$1 00	$0 75	$0 50
1040.	Poireaux, 1 doz	0 75	0 50	0 25
1041.	Oignons, collection de quatre variétés	1 50	1 00	0 75
1042.	" blancs	1 00	0 75	0 50
1043.	" rouges	1 00	0 75	0 50
1044.	" jaunes	1 00	0 75	0 50
1045.	Panais, 6	1 00	0 75	0 50
1046.	Piment, 4	1 00	0 75	0 50
1047.	Pommes de terre, collection de six variétés	2 00	1 50	0 50
1048.	Pommes de terre, 4 variétés	1 50	1 00	0 75
1049.	" rouges ¼ de minot	1 00	0 75	0 50
1050.	" blanches ¼ minot	1 00	0 75	0 50
1051.	Salsifis, 12	0 75	0 50	0 25
1052.	Tomates, collection, 3 de chaque	1 50	1 00	0 75
1053.	Navets blancs	1 00	0 75	0 50
1054.	" jaunes	1 00	0 75	0 50
1055.	La moelle (pois tardif)	1 00	0 75	0 50
1056.	Courges	1 00	0 75	0 50
1057.	Citrouille, la plus grosse	1 00	0 50	0 25
1058.	Pois verts (1 pot)	1 50	0 75	0 50
1059.	Haricots (1 pot)	1 50	0 75	0 50
1060.	Légumes assortis (collection)	5 00	3 00	2 00
1061.	Fines herbes (collection)	1 00	0 75	0 50

Classe 74.—Fruits.

1062.	Pommes, collection n'excédant pas 25 variétés, exposée par le cultivateur lui-même; 5 échantillons de chaque variété	10 00	5 00	4 00
1063.	Pommes, collection de 12 variétés, (3 d'été, 3 d'automne, 3 d'hiver, de bonne heure, 3 d'hiver, tard), 5 échantillons de chaque variété	8 00	6 00	3 00
1064.	Pommes pour le commerce, 6 variétés déterminées, 5 de chaque	4 00	3 00	2 00
1065.	Pommes, fameuses ..... 5 échant.	3 00	2 00	1 00
1066.	" St-Laurent ..... "	3 00	2 00	1 00
1067.	" Duchesse ..... "	3 00	2 00	1 00
1068.	" Wealthy ..... "	3 00	2 00	1 00
1069.	" Alexandre ..... "	2 00	1 00	0 50
1070.	" Ben Davis ..... "	2 00	1 00	0 50
1071.	" Bethel ..... "	2 00	1 00	0 50
1072.	" Bourassa ..... "	2 00	1 00	0 50
1073.	" Blue Pearmain ..... "	2 00	1 00	0 50
1074.	" Baldwin du Canada ..... "	2 00	1 00	0 50
1075.	" Golden Russet ..... "	2 00	1 00	0 50

SECTION.		1er	2e	3e
1076.	Pommes, Pêches de (Montréal)....5 échant.	$2 00	$1 00	$0 50
1077.	" Pewaukee..... "	2 00	1 00	0 50
1078.	" Grises..... "	2 00	1 00	0 50
1079.	" Fraises (de Montréal).... "	2 00	1 00	0 50
1080.	" Jaunes transparentes.... "	2 00	1 00	0 50
1081.	" Jonathan..... "	2 00	1 00	0 50
1082.	" Autres variétés..... "	2 00	1 00	0 50
1083.	Poires, 6 variétés déterminées, 5 échantillons de chaque.....	4 00	3 00	2 00
1084.	Poires, 3 varietés déterminées, 5 de chaque.	4 00	3 00	2 00
1085.	Poires, 1 variété, 5 échantillons,.....	2 00	1 00	0 50
1086.	Prunes, collection de 10 échantillons de plus de deux variétés.....	4 00	3 00	2 00
1087.	Prunes, 2 variétés, 10 échantillons de chaque.	2 00	1 50	1 00
1088.	Prunes, 1 plateau de 10 échantillons d'une seule variété.....	2 00	1 00	0 75
1089.	Prunes sauvages de la P. Q., 10 échantillons	1 00	0 75	0 50
1090.	Panier de fruits de dessert, de pas moins de 12 pouces et de pas plus de 2 pieds, en aucun sens.....	4 00	3 00	2 00
1091.	Panier de fruits cultivés en plein air, de pas moins d'un pied et de pas plus de 2 pieds, en aucun sens.....	4 00	3 00	2 00
1092.	Raisins cultivés en plein air, 6 variétés déterminées, 2 grappes de chaque.....	4 00	3 00	2 00
1093.	Raisins blancs, cultivés en plein air, 3 variétés, 2 grappes de chaque.....	3 00	2 00	1 00
1094.	Raisins noirs, cultivés en plein air, 3 variétés, 2 grappes de chaque.....	3 00	2 00	1 00
1095.	Raisins rouges, cultivés en plein air, 3 variétés, 2 grappes de chaque.....	3 00	2 00	1 00
1096.	Raisins blancs, cultivés en plein air, grappe la plus pesante.....	1 50	1 00	0 50
1097.	Raisins noirs, cultivés en plein air, grappe la plus pesante.....	1 50	1 00	0 50
1098.	Raisins rouges, cultivés en plein air, grappe la plus pesante.....	1 50	1 00	0 50
1099.	Raisin (de serre), 5 variétés, 1 grappe de chaque	4 00	3 00	2 00
1100.	Raisins (de serre,) 2 variétés, 1 grappe de chaque	3 00	2 00	1 00
1101.	Raisin (de serre), 2 variétés de blancs	3 00	2 00	1 00
1102.	Raisin noir de Hambourg, (de serre), 2 grappes	3 00	2 00	1 00
1103.	Raisin (de serre), une grappe d'une variété quelconque.....	3 00	2 00	1 00

Section.		1er	2e	3e
1104.	Brugnons, 3 variétés, 5 de chaque	$2 00	$1 00	$0 50
1105.	Pêches, 6 variétés, 3 de chaque	4 00	3 00	2 00
1106.	Pêches, (plat de)	3 00	2 00	1 00
1107.	Melon d'Eau	2 00	1 50	1 00
1108.	" Musc	4 00	3 00	2 00
1109.	" Musc, variété nouvelle	3 00	2 00	1 00

Troisième Division

MATÉRIEL AGRICOLE

1ère SUBDIVISION.

INSTRUMENTS POUR LA PRÉPARATION DU SOL.

Comité.—MM. P. T. Legaré, président, l'Hon. C. A. Cormier, W. A. Ross, A. Belanger, W. Shaw, Alfred Desjardins.

Faites vos inscriptions avant le lundi, 5 septembre

Honoraires d'inscription : 25 cts chaque instrument.

A la demande d'un grand nombre de fabricants, les articles de cette troisième division ne sont entrés que *hors concours*. Ils doivent tout de même, comme tout autre article, être sujet à l'inscription chez le secrétaire, auquel on fera connaître en même temps les dimensions de l'espace requis.

Classe 75.—Instruments mus par chevaux ou vapeur

Section.
1110. Arrache pierre.
1111. Arrache souche.

1112. Charrue à vapeur.
1113. " à siège.
1114. " polysocle.
1115. " à double versoir (Butoir).
1116. " sous-sol.
1117. " à drainer.
1118. " à socle réversible.
1119. Charrue ordinaire à deux chevaux.
1120. " à un cheval.
1121. Cultivateur en fer pour deux chevaux.
1122. " en bois.
1123. " destructeur de chardons.
1124. Herse double à ressort.
1125. Herse double en fer.
1126. " " en bois.
1127. Hersebêche.
1128. Herse simple à ressort.
1129. Herse simple en fer.
1130. Herse simple en bois.
1131. Semoir à grains par sillons.
1132. Semoir à grain à la volée.
1133. Etendeur de fumier.
1134. Rouleau en fer.
1135. Rouleau en bois.
1136. Planteur de blé-d'Inde.
1137. Arrosoir de vert de Paris.
1138. Houe.
1139 Pelle.
1140. Divers.
1141. Meilleure collection de charrues.—Médaille.

Classe 76.—Instruments a la main

1142. Arrache pierre.
1143. Arrache-souche.
1144. Semoir à la volée.
1145. Semoir à sillon.
1146. Arrosoir de vert de Paris.
1147. Instruments de drainage.
1148. Tuiles à drains.
1149. Une demi-douzaine de bêches.
1150. " " de pelles en acier.
1151. " " de houes en acier.
1152. Semoir de graine de foin ou de trèfle.
1253. Rouleau pour pelouse.
1154. Fourches bêches.
1155. Divers.

J. E. MARTINEAU,

Marchand de Quincailleries

EN GROS ET EN DETAIL

ENSEIGNE DE LA BOUILLOIRE

135, RUE SAINT-JOSEPH. SAINT-ROCH

QUEBEC.

Pour la saison qui commence, nous avons considérablement augmenté notre fonds de commerce, qui est importé directement des principales maisons d'Angleterre, d'Ecosse, de Belgique, d'Allemagne et des Etats-Unis.

Comme nous importons directement nos marchandises, nous ne craignons pas de les offrir à des prix extraordinairement bas.

Nous avons toujours en mains l'assortiment le plus varié des objets suivants :

Tôle, fer-blanc, clous, vitres, peintures, poêles, outils, poudre, fer en barres, acier, ressorts, huiles, ferrures de maisons, plomb, coutellerie, etc., etc.

Nous répondrons toujours avec plaisir aux personnes de la campagne ou d'ailleurs qui voudraient savoir le prix de nos effets.

Nous nous chargeons de placer les marchandises à bord des chars, des goélettes ou des bateaux à vapeur sans aucun trouble pour l'acheteur.

Nous changeons ou reprenons les effets qui ne conviennent pas. Nous donnons toute notre attention à ceux qui veulent bien nous accorder leur patronage. Nos prix sont très réduits et nous sollicitons une visite, avant de faire vos achats.

VOUS NOUS
CONNAISSEZ

NOUS VOU-
LONS VOUS
CONNAITRE

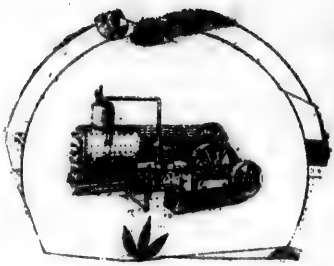

Si vous avez besoin

D'engins et Bouilloires . . . .

Gréements de moulins à scie et à farine

. . . . Fromagerie et Beurrerie

Fourniture pour Mines Chemins de Fer Elevateurs
Ponts Métalliques Ouvrages en Fer
Ingenieurs Contracteurs Etc Etc

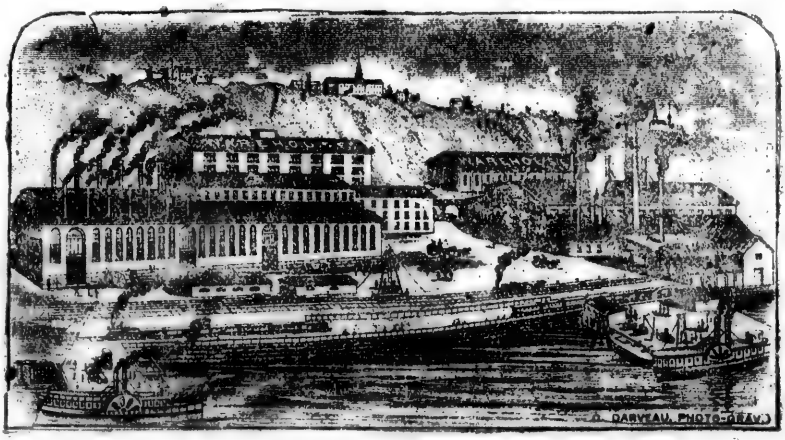

USINES ET BUREAUX : LEVIS, CANADA

CARRIER, LAINE & CIE, LEVIS, P. Q.

farine
urrerie
ateurs
Etc

CANADA
P. Q.

SPECIALITES

Deligneuse Double, Moulin à Bardeaux, Agrès de Scie, (en fonte solide, le meilleur sur le marché) *Planeur, Machine à Planche* (Catherine)

Poêle double et de Cuisine combiné dans le même "patron 1898"

Quebec Heater

Usines les mieux outillées et les plus complètes

Je veux un bon poêle. Donnez-moi un RANGE ou un poêle de cuisine SAINT-GEORGE. Tout le monde se sert du QUEBEC HEATER, (enregistré), pourquoi ne vous en servez-vous pas ?

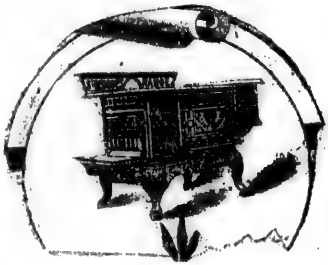

LES PLUS GRANDS FABRICANTS DE

Poêles doubles, Chaudrons Pots en fonte, Bouilloires de ferme, Fixtures pour étables, Éviers, etc., etc.

CARRIER, LAINE & CIE
LEVIS, P. Q.

F. X. LAFLAMME

IMPORTATEUR DE

Lampes, Vaisselle, Verreries et Coutellerie

AVIS

Pour le temps de l'Exposition nous offrons au public et aux étrangers une quantité de nouveautées en fait d'articles de souvenirs de Québec et de l'Exposition, sur verre et porcelaine peint à la main de 20 cents à $1.00 et aussi une grande variété d'articles de fantaisie, patrons les plus nouveaux.

Nous vendons nos marchandises à 25 pour cent de réduction à cette occasion.

N'OUBLIEZ PAS L'ADRESSE

F. X. LAFLAMME

161, Rue St-Joseph, St-Roch,

QUEBEC | *Telephone 2220*

2e SUBDIVISION.

INSTRUMENTS POUR L'ENLÈVEMENT DES RÉCOLTES.

Classe 77.—Instruments mus par des chevaux.

SECTTION.
1156. Faucheuse.
1157. Moissonneuse.
1158. Moissonneuse et faucheuse combinées.
1159. Moissonneuse lieuse automatique.
1160. Faneuse.
1161. Râteau à cheval.
1162. Machine à charger le foin.
1163. Fourche à poulie à cheval.
1164. Arracheur de lin.
1165. Arracheur de pois.
1166. Machine à récolter les navets.
1167. Arracheur de patates.
1168. Voitures de ferme, charrettes, tombereaux.
1169. Divers.

Classe 78.—Instruments a la main.

1170. Faulx.
1171. Javeliers.
1172. Râteaux.
1173. Faucheuses pour pelouses.
1174. Fourches à foin.
1175. Cueillloir à pommes.
1176. Brouettes.
1177. Divers.

3e SUBDIVISION

INSTRUMENTS POUR LA PRÉPARATION ET L'UTILISATION DES PRODUITS.

Classe 79.—Instruments mus par la vapeur ou des chevaux.

SECTION.
1178. Machine à battre à vapeur.
1179. " " avec manège simple.
1180. " " avec manège double.
1181. Hache paille à manège.
1182. Coupe-racines à manège.
1183. Coupe-racines à manège et à main combiné.
1184. Concasseur.
1185. Broyeur de blé-d'Inde.
1186. Elévateur mécanique.
1187. Presse à foin.
1188. Presse à cidre.
1189. Divers.

Classe 80.—Instruments a la main

1190. Tarares (cribles).
1191. Hache-Paille.
1192. Eplucheur de blé-d'Inde.
1193. Peleur de pommes.
1194. Machine et presse à cidre.
1195. Evaporateur de fruits.
1196. Pelle à grain (½ douz.)
1197. Fourches à fumier (½ douz.)
1198. Divers.

Classe 81.—Ustensiles de laiterie, de sucrerie, etc.

1199. Emballages pour exportation.
1200. Petites tinettes, pouvant contenir de 5 à 20 lbs de beurre.
1201. Boîtes a fromage pour exportation—3.
1202. Presse à fromage, avec cercles complets.
1203. Baratte.
1204. Malaxeur.

SECTION.
1205 Outillage complet pour la fabrication du beurre.—Médaille.
1206. Etalage de machines à séparer la crème et le lait—Médaille.
1207. Eprouvette à fromage.
1208. Eprouvette à beurre.
1209. Evaporateur à sucre.
1210. Assortiment d'ustensiles à sucre.
1211. Extracteur de cire.
1212. Extracteur de miel.
1213. Ruche (sans abeilles).
1214. Divers.

Quatrième Division

DÉPARTEMENT INDUSTRIEL.

COMITÉ :—MM. H. Carrier, président ; A. B. Dupuis, Ed. Fitch, G. E. Amyot, F. X. Drolet, W. A Marsh, V. Garant.

Faites vos inscriptions avant le lundi, 5 septembre

1ère SUBDIVISION

MACHINERIES

Honoraires d'inscription : $1.00 chaque section.

Classe 82—Machines mues par le vent

SECTION.
1215. Pour travailler les substances végétales.
1216. Pour travailler les substances minérales.
1217. Pour travailler les substances animales
1218. Pour usages divers.

Classe 83—Machines mues par l'eau

SECTION.
1219. Pour travailler les substances végétales.
1220. Pour travailler les substances minérales.
1221. Pour travailler les substances animales.
1222. Pour usages divers.

Classe 84—Machines mues par la vapeur

1223. Pour travailler les substances végétales.
1224. Pour travailler les substances minérales.
1225. Pour travailler les substances animales.
1226. Pour usages divers.

Classe 85—Machines électriques

1227. Pour travailler les substances végétales.
1228. " " " minérales.
1229. " " " animales.
1230. Pour usages divers.

Classe 86 Machines mues a la main ou autrement

1231. Pour travailler les substances végétales.
1232. " " " minérales.
1233. " " " animales.
1234. Pour usages divers.

2e SUBDIVISION

OBJETS MANUFACTURÉS

Faites vos inscriptions avant le lundi 3 septembre

Honoraires d'inscription: $1.00 *chaque section.*

L'exposant qui désire un espace spécial déterminée peut l'obtenir, s'il est disponible, en l'achetant du secrétaire-trésorier.

Classe 87—Meubles et tapisseries.

SECTION.

1235. Meubles de toutes sortes, garnitures de salon, de salle à dîner et de chambre à coucher, chaises, tables, manteaux de cheminée, miroirs de cheminée et de trumeaux, matelas, consoles de salon, ouvrages en tapisserie décorative.

1236. Papiers teints, veloutés, marbrés, veinés, papiers vernis et émaillés, papiers imitant le bois et le cuir, papiers teints pour décorations, abats jour et stores, peints ou imprimés, [illegible]

Classe 88.—Ustensiles de [illegible]

1237. Machines à laver, calandres, tordeuses [illegible] cages d'oiseaux, lampes, tamis pour cendres, corniches e[illegible] articles de ménage.

1238. Balais de maïs, pinceaux pour divers usages.

1239. Articles en bois, cuvettes, seaux, jouets d'enfants, voitures d'express et d'agrément, et sleighs pour enfants, brouettes et autres articles en bois.

1240. Machines à tricoter, à bras ou à pouvoir moteur, pour usage de la famille ou pour les fabriques.

1241. Refrigérateurs à l'usage des familles, des bouchers, des brasseurs, des épiciers, etc.

1242. Coffres de sûreté à l'épreuve du feu et des voleurs, portes de voûtes et serrures à combinaison.

1243. Balances de comptoir, plate-formes.

1244. Malles, valises, housses, nécessaires de toilette, nécessaires de voyage, et autres articles du même genre.

Classe 89.—Constructions et matériaux a batir.

1245. Briques, tuyaux de drainage, ardoise pour toiture, ciments, marbres et granits, pierre taillée et sculptée, etc.

1246. Portes faites à la machine, fenêtres et vénitiennes, moulures, visses d'escaliers, et autres ouvrages en bois pour construction.

1247. Décorations à fresque, pièces de centres en plâtre, corniches et consoles, etc., manteaux de cheminée, en marbre et en ardoise marbrée, etc.

1248. Enseignes peintes, et peintures en imitation de bois, ouvrages en tôle galvanisée pour constructions, et autres échantillons d'ouvrages et de matériel de construction.

Classe 90.—Poeles et fourneaux

1249. Poêles de chauffage et de cuisine, fourneaux de cuisine de tous modèles et de toutes grandeurs, poêles à pétrole, à gaz, à acétylène, à l'électricité, etc.

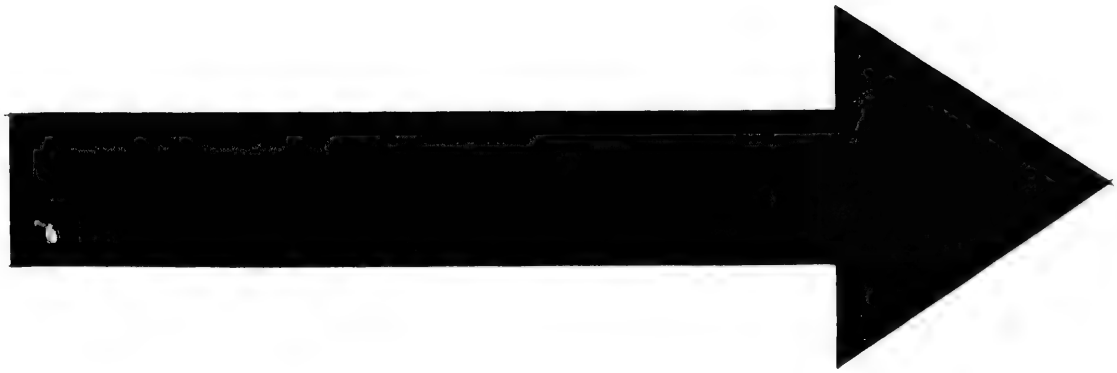

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

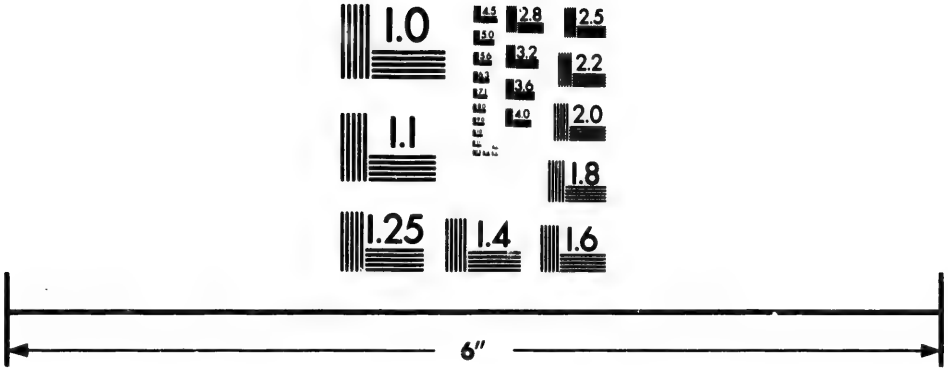

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Classe 91.—Grilles et fournaises

SECTION.
1250. Grilles de salon, portatives et fixes ; calorifères à air chaud, à la vapeur, à l'eau chaude.

Classe 92.—Fontes et ustensiles en fer

1251. Fontes de toutes sortes, monuments, fontaines, ventilateurs, balustrades, clôtures, roues de chars et autres ; fontes pour constructions, pour ponts, pour chars, pour locomotives ; chaudronnerie unie et émaillée ; garnitures en fonte pour écurie, etc.

Classe 93.—Eclairage et ouvrages en fil metallique

1252. Appareils de toutes sortes pour l'éclairage à l'électricité, au gaz, à l'huile de charbon, ou à l'acétylène.
1253. Ouvrages de plomberie.
1254. Ouvrages en ferblantrie, et ouvrages en fil métallique.
1255. Ouvrages en cuivre.
1256. Appareils à chauffage électriques et leurs accessoires.
1257. Spécimens d'ouvrages de plomberie.
1258. Conduites en plomb, plomb de chasse, plomb en feuilles.
1259. Chaudronnerie, zinguerie, ouvrages en cuivre et vitrines pour étalage.
1260. Toiles métalliques de toute espèce.

Classe 94.—Tentes, drapeaux, etc

1261. Tentes, bannières, drapeaux, lits et équipement de camp, voiles de navires, etc.

Classe 95.—Cuirs, chaussures, outils de cordonniers.

1262. Assortiment de chaussures faites à la main ou par machines, pour hommes, femmes ou enfants.
1263. Cuir de veau, veau-chevreau, vache, doublures en peau de mouton, gants de chevreau, cordovan, cuir à courroies, à semelles, à empeignes, pour décorateurs, pour courroies de transmission, pour harnais, pour la carrosserie.
1264. Formes et embauchoirs, chevilles, clous et rivets.

Classe 96.—Harnais et materiel de sellerie

1265. Harnais de carosse pour chevaux de trait ou d'express (double et simple), selles, étriers, fouets, carisée pour colliers, couverture de cheval, étoffes pour couvertures, etc.

Classe 97.—Boyaux de pompes a incendies. Articles en caoutchouc.

SECTION.

1266. Boyaux de pompes en cuir ou en caoutchouc, courroies de transmission en caoutchouc et en cuir, et toutes espèces d'articles en caoutchouc, ouvrages de fantaisie en cuir, casques et ceintures de pompiers, etc.

Classe 98.—Appareils de sauvetage pour incendie, de plongeur pour la conservation de la vie ; Yatchts, chaloupes et agres

1267. Appareil de sauvetage pour incendies (en opération).
1268. Appareil de plongeur et ses accessoires.
1269. Bateaux de sauvetage et agrès.
1270. Appareils de sauvetage.
1271. Radeau de sauvetage.
1272. Appareils pour mettre à l'eau les bateaux de sauvetage.
1273. Modèles de yachts à voile.
1274. Chaloupes d'agréments et esquifs.
1275. Chaloupes de courses, etc.
1276. Canots en bois
1277. Godilles, rames et avirons.
1278 Yacht à vapeur.
1279. Divers.

Classe 99.—Carosses, sleighs, wagons, materiel de carosserie, etc.

Honoraires d'inscription : 25cts chaque voiture.

1280. Landaus, landaulettes, coupés, broughams, calèches, wagonettes
1281. Victorias, phaétons à capotes mobiles, rockaway Surrey à deux sièges, ou toute autre voiture à deux sièges.
1282. Phaéton, buggy ou charrette, à un siège.
1283. Fiacre, double ou simple.
1284. Wagon d'express, double ou simple.
1285. Sleighs doubles ou simples.
1286. Sleighs express, doubles ou simples.
1287. Corps de voitures, de buggies et de sleighs—non montés— ; gardes de voitures, capotes de buggy, trains de buggy, roues et matériel de roue, bois recourbé et autre matériel pour voitures, sleighs, etc.
1288. Essieux en acier et en fer battu, ressorts pour carosse, buggy et wagon, et autres ferrures pour voitures.
1289. Bicycles et tricycles.
1290. Divers.

Classe 100.—Ferronnerie, outils, coutellerie, etc

SECTION.
1291. Coutellerie de table, etc., razoirs, etc.
1292. Armes à feu et articles de chasse.
1293. Cloches, patins, manches de ligne, lignes et articles de pêche.
1294. Clous coupés et pressés, visses, boulons, rivets, etc.
1295. Outils de machiniste et de mécanicien ingénieur.
1296. Outils de ferblantiers, et de forgerons.
1297. Outils tranchants, scies et haches.
1298. Bêches, houes, piques, pelles, etc.
1299. Fourches à foin, à fumier et autres outils agricoles.
1300. Faulx et tondeuses de pelouses.
1301. Serrures et clefs, limes, clous à cheval, et autres articles d'ouvrages en fer, etc.

Classe 101—Barrieres et clotures

1302. Specimens de clôtures de fermes et autres.
1303. Barrières communes et barrières automatiques.

Classe 102.—Orfevrerie, joaillerie, bijouterie, etc.

1304. Vaisselle plate et creuse, articles plaqués en argent et en nickel, etc., médailles, chaines d'or et d'argent, loquets, bracelets, colliers, parures en or pour, montres, pendules, montures en diamant, or et argent en feuillets, etc.

Classe 103.—Ouvrages d'habileté en mécanique

1305. Echantillon d'ouvrage de mécaniciens.
1306. Echantillon d'ouvrage d'apprentis
1307. Echantillon d'ouvrage d'amateurs

Classe 104.—Instruments de musique

1308. Orgues, orgues cabinet, de salon ou d'église.
1309. Piano, grands, carrés et droits.
1310. Instruments de fanfare en cuivre, à anches et à cordes.
1311. Grosse caisse et tout autre instrument de musique.

Classe 105.—Instruments et appareils de physique, de chirurgie, etc.

1312. Instruments de mathématiques et de génie civil.
1313. Instruments d'optiques, comprenant microscopes et leurs accessoires.
1314. Appareils et cornues chimiques.

SECTION.
1315. Membres artificiels, bandages à hernies et appareils orthopédiques.
1316. Instruments de chirurgie.
1317. Modèles d'inventions.
1318. Appareils électro-thérapeutiques.
1319. Instruments et appareils de chirurgie dentaire.
1320. Divers.

Classe 106.—Verrerie et faïence

1321. Verre de couleur pour églises et habitations, verre bosselé, verre biseauté, verre à vitre et à miroir, et toutes autres espèces de verreries. Faïences et poteries.

Classe 107.—Reliure, impressions, papeterie, etc.

1322. Reliure, en cuir ou en toile, dans toutes ses variétés, portefeuilles, bourses, articles de fantaisie en cuir.
1323. Impressions de commerce, en têtes de comptes, en têtes de lettres, cartes d'affaires, formules légales, affiches unies, en couleurs et enluminées.
1324. Carton-pâte, carton-paille, papier à écrire, à imprimer et papier-buvard, sacs de papier, papier à envelopper, pate de bois (pulpe), etc.
1325. Caractères d'imprimerie, électrotypie, stéreotypie, estampe en caoutchouc ou en métal, etc.
1326. Spécimens de réglures.
1327. Encres à imprimer et à écrire, noire et de couleur.
1328. Ouvrages de lithographie, unis et en couleurs, cartes-affiches, etc.
1329. Ecriture à la main, commerciale, enjolivée.
1330. Dessins pour papiers teints, toile cirée, couverts de livres, ébénisterie, vitraux en verre de couleur, etc.
1331. Adresse enluminée.
1332. Gravure sur acier, cachets, etc.
1333 Cartes de Noël et du Jour de l'an.
1334. Modèles d'anatomie pour écoles.

Classe 108.—Epiceries, comestibles, etc

1335. Farine de maïs, empois, farine de blé, de sarrazin, orge mondée et perlée, farine d'avoine, levain artificiel, levuré, gâteaux de noces, confiseries de toute espèces, gâteaux, etc.
1336. Fruits et végétaux de toutes sortes conservés, séchés ou confits, confitures, gelées domestiques ou de fabriques.
1337. Viandes de toutes espèces, salées, fumées, conservées en boîtes ou en pots.
1338. Poissons, salés, séchés ou conservés à l'huile.

SECTION.

1339. Café, chicorée, cocos, chocolats, et autres breuvages aromatiques.
1340. Sucre, (en pains, granulé et jaune), sucre d'érable et sucre de betteraves (Voir section 920).
1341. Cordiaux et sirops. (Voir section 921 et suivantes).
1342. Tabacs et cigares. (Voir sections 899 et suivantes).

Classe 109.—Vins

1343. Etalage de commerce, vins secs, doux et mousseux.

Classe 110—Produits Chimiques

1344. Produits chimiques.
1345. Préparations pharmaceutiques.
1346. Dérivés du pétrole, teintures anilines.
1347. Savons de buanderie et de toilette.
1348. Colle-forte, gélatine
1349. Acides minéraux.
1350. Peintures sèches et à l'huile, peintures liquides et blanc de plomb à l'huile, etc.
1351. Huile de lard, huile de pieds de bœuf, et autres huiles animales.
1352. Huile de lin, crue et bouillie, huile d'éclairage, de graissage, etc.
1353. Préparations de toilette et de parfumerie.
1354. Essences de fruits et extraits aromatiques, fruits artificiels, essence aromatique de fruits, etc.
1355. Verrerie de pharmaciens.
1356. Extraits fluides de plantes médécinales.
1357. Drogues et produits chimiques brevetés.
1358. Vernis, laques, etc.
1359. Bandages médicaux et chirurgicaux.
1360. Cirages et autres préparations pour cuirs.
1361. Pilules médécinales recouvertes de gelatine ou de sucre, en paquets tels que livrés au commerce.
1362. Divers.

Classe 111.—Articles en laine

1363. Alpacas, couvertes, tapis, droguets, flanelles, châles, et tissus de laine de toutes espèce.
1364. Casimirs, draps, étoffes, naps, draps de pilot, serges, tweeds draps de laine et de feutre, etc.

Classe 112.—Ouvrages en laine tricotes. Vetements et tissus, de manufacture canadienne (Voir sections 933 et suivantes).

1365. Gilets canadiens, chemises et caleçons pour hommes, femmes et enfants; bas et chaussettes pour hommes, femmes enfants; gants, mitaines, guêtres, nubias, écharpes, châles, etc.

SECTION.

1366. Casquettes en drap, chapeaux en feutre, en soie, etc.
1367. Pardessus, (drap canadien).
1368. Complets pour hommes et garçons, (drap canadien).
1369. Cols, cravates, faux-cols et manchettes.
1370. Coiffures de femmes, chapeaux, manteaux gilets, etc..
1371. Linge de corps pour femmes et enfants, corsets, etc.
1372. Gants, mitaines en chèvre, cuir et laine.

Classe 113.—Ouvrages en coton

1373. Poches et *beam warps*.
1374. Toile de coton, écrue et blanche.
1375. Courtes-pointes de coton, blanches et de couleur.
1376. Toile à voile (ducks) et denims.
1377. Ginghams unis et de fantaisie.
1378. Toiles à chemises, barrées ou carreautées.
1379. Coutil barré ou carreauté.
1380. Assortiment de cotons peints.
1381. Coton ouaté, écru et blanchi.
1382. Coton carreauté pour tabliers
1383. Coton croisé, casbans noirs, sateens, jeans.
1384. Poches en coton croisé, *Chester stouts*.
1385. Mousselines unies et de fantaisie.
1386. Fil de coton blanc et de couleur.
1387. Coton ourdi pour tapis, coton à tricoter.

Classe 114.—Tapis, nattes, etc

1388. Tapis Union, laine, tapisserie, Brussels et Wilton.
1389. Nattes en cocoa, en éclisses, plumeaux, etc.

Classe 115.—Tissus en lin ou en chanvre

1390. Poches, cordages, ficelles et toiles.
1391. Chanvre dans ses diverses phases de fabrication, depuis le brin jusqu'à la filasse.

Classe 116.—Fourrures, etc

1392. Fourrures de toutes espèces pour hommes et femmes.
1393. Rôbes et tapis de carioles.
1394. Pardessus fait de fourrure de tout animal domestique

3e. SUBDIVISION.

DÉPARTEMENT DES FEMMES ET DES ENFANTS.

COMITÉ: Mesdames Parent, Tessier, Tanguay, Roy, Geggie.

5 inscriptions ou moins, 50c.; plus de 5 entrées $1.00

Les inscriptions dans ce département devront être faites sur le terrain et les exposants devront aussi apporter avec eux les articles qu'ils désirent exposer, afin qu'ils soient classifiés correctement.

A cette fin, les surintendants seront dans le département des femmes, le jeudi 8 septembre, et les deux jours suivants.

Les exposants qui ne désirent pas accompagner leurs articles, peuvent les envoyer par Express ou par la *Poste aux paquets*, et peuvent être certains qu'ils seront exhibés de la manière la plus avantageuse.

Ces articles seront emballés et retournés à leurs propriétaires dans les trois jours qui suivront la clôture de l'exposition.

Tous les articles seront examinés et jugés le jour précédent l'ouverture de l'exposition. Les ouvrages qui seront entrés et étalés après l'ouverture pourront être exposés mais n'auront droit à aucun prix.

Il ne sera pas permis d'enlever aucun des ouvrages avant 9 a. m., le mercredi 21 septembre.

Les juges peuvent refuser un prix à un exhibit qui n'aura pas le dégré de mérite suffisant, même s'il n'y a pas concurrence.

Classe 117.—Art décoratif

SECTION.		1er	2e
1395.	Peinture sur porcelaine	$3	$2
1396.	Peinture sur grès	3	2
1397	Peinture sur bois	3	2
1398.	Peinture sur métaux	3	2
1399.	Peinture sur miroir	3	2
1400.	Peinture sur peluche ou satin	3	2
1401.	Peinture sur feutre ou chamois	3	2
1402.	Peinture sur ardoise	3	2
1403.	Peinture sur toile	3	2
1404.	Peinture sur cartons	3	2
1405.	Peinture sur étamine	3	2
1406.	Autres peintures	3	2
1407.	Fleurs et fruits artificiels, en cire	2	1

SECTION.		1er	2e
1408.	Fleurs et fruits artificiels, en papier	$2	$1
1409.	" " " en plumes	2	1
1410.	Tapisseries	2	1
1411.	Ecrans	2	1
1412.	Abat-jour	2	1
1413.	Porte-photographies	2	1
1414.	Porte-journaux	2	1
1415.	Porte-musique	2	1
1416.	Tout objet d'art non déjà mentionné	2	1

Classe 118.—Ouvrage a l'aiguille et au crochet

1417.	Dentelles en laine	3	2
1418.	Dentelles en soie	3	2
1419.	Dentelles en fil	3	2
1420.	Dentelles en coton	3	2
1421.	Broderies en laine	3	2
1422.	Broderies en soie	3	2
1423.	Broderies en fil	3	2
1424.	Broderie en coton	3	2
1425.	Ouvrages tressés	3	2
1426.	Ouvrages en tapisserie	3	2
1427.	Ouvrages en perles	3	2
1428.	Ouvrages au tricot, laine	3	2
1429.	Ouvrages au tricot, soie	3	2
1430.	Ouvrages au tricot, fil	3	2
1431.	Ouvrages au tricot, coton	3	2
1432.	Ouvrages au crochet, laine	3	2
1433.	Ouvrages au crochet, soie	3	2
1434.	Ouvrages au crochet, fil	3	2
1435.	Ouvrages au crochet, coton	3	2
1436.	Ouvrages à l'aiguille, laine	3	2
1437.	Ouvrages à l'aiguille, soie	3	2
1438.	Ouvrages à l'aiguille, fil	3	2
1439.	Ouvrages à l'aiguille, coton	3	2
1440.	Ouvrages au métier, laine	3	2
1441.	Ouvrages au métier, soie	3	2
1442.	Ouvrages au métier, fil	3	2
1443.	Ouvrages au métier, coton	3	2
1444.	Ouvrages à la navette, laine	3	2
1445.	Ouvrages à la navette, soie	3	2
1446.	Ouvrages à la navette, fil	3	2
1447.	Ouvrages à la navette, coton	3	2
1448.	Ouvrages à la main, ficelle	3	2
1449.	Ouvrages en appliqué	3	2
1450.	Ouvrages étampés	3	2
1451.	Ouvrages sur canevas	3	

Cinquième Division.

HISTOIRE NATURELLE.

1ère SUBDIVISION.

LE RÈGNE ANIMAL.

Honoraires d'inscription : 25c. pour chaque section.

Les institutions scientifiques peuvent exhiber, mais hors concours. Les exhibits doivent être la propriété de l'exposant, sauf ceux de la section 1464 qui doivent être le produit du travail manuel de l'exposant.

Classe 119.—Les mammiferes

SECTION.	1er	2e
1452. Collection de mammifères indigènes ou exotiques de pas moins de 15 espèces, empaillés, étiquetés avec leurs noms vulgaires et scientifiques, ,.....	Médaille.	$3
1453. Collection Ostéologique.....	Médaille.	3

Classe 120.—Les oiseaux

1454. Collection d'oiseaux indigènes, empaillés, étiquetés avec leurs noms vulgaires et scientifiques.....	Médaille.	3
1455. Collection d'oiseaux exotiques, empaillés, étiquetés avec leurs noms vulgaires et scientifiques.....	Médaille.	3
1456. Collection de canaris vivants, correctement nommés et élevés par l'exposant.....	Médaille.	2
1457. Collection d'oiseaux indigènes vivants, de pas moins de 12 variétés avec leurs noms vulgaires et scientifiques,.....	Médaille.	3
1458. Collection d'œufs d'oiseaux indigènes ou exotiques.....	3	2

Classe 121.—Les poissons

SECTION.	1er	2e
1459. Collection de poissons, de reptiles ou d'amphibies indigènes ou exotiques empaillés ou conservés, étiquetés avec leurs noms vulgaires et scientifiques..	4	2
1460. Collection de coquillages indigènes ou exotiques, de terre, d'eau douce ou de mer, étiquetés avec leurs noms vulgaires et scientifiques	4	2

Classe 122.—Les insectes

1461. Collection d'insectes étrangers, comprenant pas moins de 800 espèces pour le 1er prix, et de 600 pour le 2ème, classifiées et disposées séparément, étiquetés avec leurs noms scientifiques et celui de la localité d'où ils proviennent.....	Médaille.	5

Classe 123.

1462. Fossiles—collection de fossiles canadiens, classifiés...	Médaille.	3
1463. Spécimens d'Histoire Naturelle—collection comprenent des sujets de toutes les classes de la présente suddivision scientifiquement classifies.....	Médaille.	5
1464. Taxidermie—collection spéciale d'animaux empaillés comprenant au moins 20 mammifères et 35 oiseaux, le tout correctement étiqueté, avec noms vulgaires et scientifiques.....	Médaille	

2e SUBDIVISION

LE RÈGNE VÉGÉTAL

Honoraires d'inscripeion : 25 cents pour chaque section.

Les institutions scientifiques peuvent exhiber mais hors concours.

Classe 124.—Les bois

SECTION.	1er	2e
1465. Bois indigènes, meilleure collection de bois avec l'écorce et surface polie, pas moins de 75 spécimens pour obtenir le premier prix et de 50 pour le second. .	Médaille.	$3

Classe 125.—Les herbes

1466. Herbages, comprenant le cyprès, collections d'herbages indigènes, convenablement montés, étiquetés avec leurs noms vulgaires et scientifiques, devant être exhibés dans des cartons.....	Médaille.	3
1467. Fougères et Lycopodes indigènes, correctement étiquetés avec leurs noms vulgaires et scientifiques, et convenablement montés.....	Médaille.	3
1468. Mousses indigènes, hépathiques, lichens, algues et champignons, montés, correctement étiquetés avec leurs noms vulgaires et scientifiques, le tout exposé dans des cartons.....	Médaille.	3

cours.

er 2e

aille. $3

aille. 3

aille. 3

aille. 3

J. B. D. LEGARÉ

MARCHAND A COMMISSION

Farines, Grains & Fourrage

5 & 7, RUE SAULT-AU-MATELOT,

— QUEBEC —

Téléphone 454. *P. O. Box 186.*

AGENT DE PATENTES AMERICAINE & CANADIENNE

J. B. D. LEGARE

SEUL AGENT POUR LA PUISSANCE DU

SOLARINE POLISSEUR DE METAUX DE HAUTE CLASSE

Manufacturé par Solarine Co., Chicago.

5 & 7, Rue Sault-au-Matelot,

QUEBEC.

L'HÔTE & LEGARÉ

FABRICANTS

De ■ Vins ■ et ■ Vinaigres

Usine : 807, Rue Saint-Valier, Saint-Sauveur

BUREAU : VICTORIA CHAMBERS

Basse-Ville - - - - - - - - - - - *Québec.*

Maison fondée en 1841

B. HOUDE & CIE

LES PLUS GRANDS MANUFACTURIERS

— DE —

Tabacs coupes et en Poudre

DU DOMINION.

Tabacs reconnus par leurs excellences :

HUDSON (A Fumer et Chiquer)
GOLDEN LEAF (Cut Plug)
MORNING DEW (Flake Cut)
CHAMPAIGN (Cut Plug)
CAPORAL (Tabac a Cigarette)
M. P. (Melange Perique)

Tabacs en poudre : Rose No. 1, ROSE Extra.
ROSE & FEVE. Naturel No. 2.

MANUFACTURES PAR

B. HOUDE & CIE,

QUEBEC.

CHS A. PAQUET

TOUJOURS EN MAGASIN

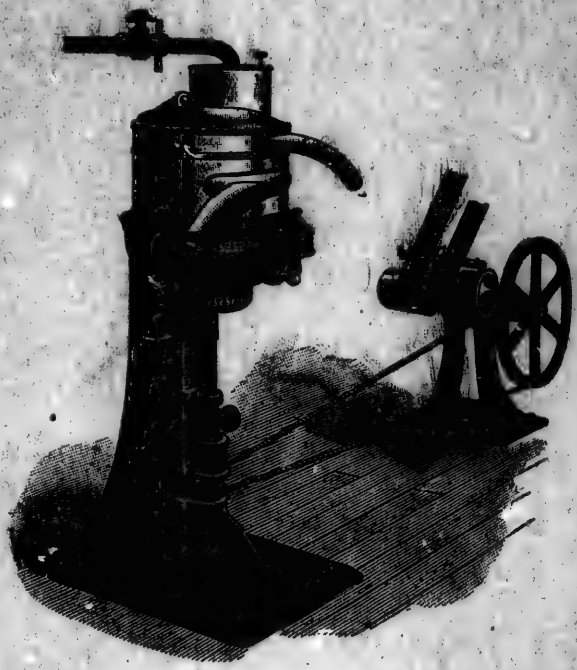

Engins, bouilloires, séparateurs *Alpha*, plaineurs de toutes sortes ainsi que toutes sortes de machines à bois, turbines à l'eau, agrès de scierie, de beurrerie et de fromagerie complets, ainsi que fourniture. Pose des machines fait sur demandes et à la satisfaction des clients, ainsi que réparations de machines.

Séparateur "ALPHA" No 1

Capacité garantie 3,000 livres de lait à l'heure

Le seul écrémant parfaitement bien à la plus basse température, ne requiert pas de calorifère, demande moins de pouvoir et de dépenses pour une plus grande capacité, faisant la plus belle crême et le meilleure beurre, et assure le plus de rendement.

CHS A. PAQUET

11, Saint-Antoine, Basse-Ville

— QUEBEC —

— LE —

CORSET NATURE

Est le résultat de recherches anatomiques faites par des médecins éminents ; ce corset donne une taille gracieuse aux personnes qui le portent sans faire du tort aux organes vitaux du corps.

Demandez le livret qui traite du Corset Nature.

Ce Corset est fabriqué par les propriétaires des célèbres

Corsets P. C.

Parisian Corset Manufacturing Co.

73 & 75, Rue Colomb,

QUEBEC.

3e SUBDIVISION

LE RÈGNE MINÉRAL.

Honoraires d'inscription : 25c chaque section.

Les institutions scientifiques peuvent exhiber mais hors concours.

Classe 126

SECTION.

1469. Sel de laiterie..... Médaille.
1470. Sel de table..... "
1471. Ocres et autres peintures minérales..... "
1472. Gypse, brut et calciné..... "
1473. Marbres et pierres lithographiques non-apprêtés, (6 pouces carrés)..... "
1474. Phosphate de chaux et ses produits, pas moins de 50 livres chaque..... "
1475. Argile et sable pour la poterie, le moulage ou pour la fabrication du verre..... "
1476. Ciment pour construction, l'exposant devra être présent pour en permettre l'essai par les juges)..... "
1477. Amiante et ses préparations..... "
1478. Mica, en masse ou en larges feuiles, étiqueté et avec indication de la localité de sa provenance..... "
1479. Minerai de fer, 6 variétés, ne pesant pas moins de 3 livres chacune..... "
1480. Minérai de cuivre, gros échantillons, ne pesant pas moins de 3 livres chaque..... "
1481. Minérai d'or et d'argent..... "
1482. Minérai de plomb, gros échantillons, ne pesant pas moins de 5 livres chaque..... "
1483. Plombagine et ses produits, gros échantillons, ne pesant pas moins de 1 livre chaque.....
1484. Echantillons de minérais et spécimens géologiques, correctement spécifiés et décrits..... "
1485. Collection archéologique..... "

Dixième Division.

BEAUX-ARTS, NUMISMATIQUE ET DIVERS.

COMITE : MM. J. B. Laliberté, L. N. Dufresne, P. H. Hébert, I. Sylvestre, J. U. Gregory.

Classe 127.—Peintures à l'huile

SECTION.		1er	2e
1486.	Peintures d'histoire	$8	$5
1487.	Peintures de genre	6	4
1488.	Le portrait	5	3
1489.	Paysage	5	3
1490.	Fleurs et fruits	5	3
1491.	Pastels	5	3

Classe 128.—Aquarelles

1492.	Paysages ou marines	5	3
1493.	Portraits ou figures	5	3

Classe 129.—Dessins

1494.	Dessins à l'encre de Chine	4	2
1495.	Dessins au crayon	4	2
1496.	Dessins linéaires	4	2
1497.	Dessin au fusain	4	2

Classe 130.—Sculpture

1498.	Statues en marbre ou en bronze	6	4
1499.	Statues en terra cota ou en plâtre	5	3

Classe 131.—Photographie

1500.	Portraits, 3 douz. (pleine figure, 1 douz. ; demi-figure, 1 douz. ; buste, 1 douz.)	$5	$3
1501.	Portraits 8 x 10 pouces et au-delà, une douzaine	5	3
1502.	Paysages, 5 x 4 pouces et au-delà, deux douzaines	5	3

SECTION.	1er	2e
1503. Portraits en double, 1 jeu uni, l'autre jeu coloré, une douzaine de chaque	5	3
1504. Paysages de toute grandeur pris par amateurs, deux douzaines	Médaille.	5

Classe 132.—Numismatique, Philadelie

1505. Collection de médailles	Médaille.	3
1506. Collection de monnaies	Médaille.	3
1507. Collection de jetons	Médaille.	2
1508. Collection de papier-monnaje	Médaille.	3
1509. Collection de timbre-poste	Médaille.	3
1510. Collection de timbres du revenu, pas moins de 100 différents	3	2
1511. Collection de cachets, de monogrammes, de timbres d'armoiries	3	2

Classe 133.—Objets et ornements indiens

SECTION.	1er	2e	3e
1512. Collection de raquettes, crosses, souliers mous	$8	$6	$4
1513. Collection de broderies sur écorces, drap, cuir, et autres matériaux	6	4	2
1514. Collection de différentes curiosités indiennes	6	4	2

LISTE DES PRINCIPALES EXPOSITIONS

QUI SERONT TENUES EN CANADA PENDANT L'ANNÉE 1898.

NOM DE LA COMPAGNIE.	ENDROIT.	DATE DE L'EXPOSITION.
Cie d'exposition de Québec	Québec	du 12 au 21 septembre.
Canada's Great Fair..... ..	Toronto	du 29 août au 10 septembre.
Canada's Great Eastern Exhibition.....	Sherbrooke	du 30 août au 4 septembre.
Trois-Rivières.....	Trois-Rivières	du 29 août au 2 septembre..
Central Canada's Exhibition	Ottawa	du 16 au 24 septembre.
International Exhibition.....	St. Jean N. B.	du 13 au 23 septembre.
Nova Scotia Provincial Exhibition.....	Halifax	du 22 au 29 septembre.
Winnipeg Industrial Exhibition.....	Winnipeg	du 11 au 16 juillet.
Soc. d'Agriculture de l'Assomption	L'Assomption	27 septembre.
Shefford Co. Agricultural Society.....	Shefford	15 et 16 septembre.
Huntingdon Agricultural Society	Huntingdon	8 et 9 septembre.
Stanstead Co. Agricultural Society.....	Stanstead	31 août et 1er septembre.
Live Stock Association.....	Cookshire	24 et 25 août.
Exposition de St. Jean, P. Q.	St-Jean	13, 14, 15 et 16 septembre.
East York Agricultural Society.....	Markam	5, 6 et 7 octobre.
Prescott Fair.....	Prescott	20, 21 et 22 septembre.
North Perth Agricultural Society.....	Stratford	22 et 23 septembre.
The Ontario and Durham Exhibition	Whitby	29 et 30 sept. et 1 octobre.
Lindsay Central Fair.....	Lindsay	22, 23 et 24 septembre.
Bay of Quinte District Fair	Belleville	14 et 15 septembre.
Peterborough Central Exhibition.....	Peterborough	29 et 30 sept. et 1 octobre.
Great Northern Exhibition	Collingwood	du 20 au 23 septembre.
North riding of Oxford.....	Woodstock	3, 4 et 5 octobre.

NS

E 1898.

POSITION.

embre.
septembre.

septembre.
eptembre.
mbre.
embre.

embre.

t.

re.

tembre.

septembre.

mbre.

e.

1 octobre.
mbre.
e.

1 octobre.
mbre.

Programme des

Courses

HIPPODROME de STADACONA

EXPOSITION PROVINCIALE

A Quebec

Du 12 au 21 Septembre 1898

$3,000.00 d'enjeux

Les entrées seront closes au Premier Juillet 1898

Programme des enjeux

★ ★ ★

1.—Classe de 2.40 Ambleurs...$500

2.—Classe de 2.40 Trotteurs... 500

3.—{Classe de 2.34 Ambleurs....
Classe de 2.30 Trotteurs....} 500

4.—{Classe de 2.29 Ambleurs.....
Classe de 2.25 Trotteurs...} 500

5.—{Classe de 2.20 Ambleurs...
Classe de 2.17 Trotteurs...} 500

6.—Classe générale Ambleurs et Trotteurs..... 500

REGLEMENTS.

Les entrées doivent être faites avant le premier juillet, donnant les noms des chevaux.

La classe des concurrents est celle déterminée par le record de chaque cheval au premier mai.

Les honoraires d'entrées doivent être payés comme suit :—$10.00 en faisant l'entrée, $10.00 au 15 juillet, $5.00 au 15 août et 5 pour cent de l'enjeu à être retenu de chaque gagnant.

Les enjeux sont partagés en bourses comme suit :—50 pour cent, 25 pour cent, 15 pour cent et 10 pour cent.

Les enjeux sont limités à $500, avec droit de déclarer l'enjeu nul, si la mise de chaque concurrent ne constitue pas un total suffisant. Les honoraires d'entrées sont alors remis aux concurrents.

La vieille règle des distances sera mise en force et tout cheval qui prendra les devants règlementaires n'aura droit qu'à une bourse.

La clause des conditions atmosphérique et le droit de changer l'ordre des courses sont réservés.

Les concurrents qui ne feront pas en temps les payements exigibles seront mis hors de concours avec confiscation des sommes déjà payées.

Les règlements des courses nationales s'appliqueront à l'espèce, sujets aux conditions ci-dessus énumérées.

Les entrées doivent être faites chez le soussigné.

P. T. LEGARÉ,

Secr.-Tres. de la Cie d'Exposition

.....*1898.*

A Monsieur P. T. Légaré.
Secr. de la Cie d'Exposition
de Québec
273, rue St-Paul, Québec.

Monsieur,

Veuillez inscrire pour la course aux enjeux, le cheval suivant :

Classe.....

Cheval (son nom).....

Couleur et sexe.....

Généalogie.....

.....

.....

Propriétaire.....

Adresse Postale.....

Jockey.....

Les couleurs du Jockey.....

Votre dévoué,

.....

TABLE ALPHABÉTIQUE

Acétylène 6
Admission 8
Alderneys 27
Amusements (comité des) 3
Animaux 13
Animaux de fantaisie 35
Animaux empaillés 74
Aquarelles 78
Art décoratif 72
Ayrshires 26
Berkshires 33
Beurre 50
Billets 8
Bœufs canadiens 28
" de boucherie 29
" de travail 29
Bois 76
Boulonnais (chevaux) 22
Bureau de direction 2
Cachets 79
Canards 45
Céréales 47
Châles 52
Chester White 34
Chevaux canadiens 23
" de carosse 19
" de chasse 20
" de course 20
" de route 19
" de selle 20
" de trait 21-22
" pur sang 19
Cire 51
Clydesdales 21
Colportage 16
Comités 3
Coqs 37
Cotswools 30
Couverture en laine 52
Dessins 78
Devons 26
Dindes 45
Dindons 46
Directeurs 2
Durhams 25
Duroc-Jerseys 34
Espace 12
Espèce bovine 24
" chevaline 18
" ovine 30
" porcine 32
Etoffes 52
Exposants 10
Expositions en Canada 80
Faisans 45
Feltre 52
Filasse 49
Flanelle 52
Fleurs 55
Fromage 50
Fruits 57
Galloways 26
Grains 47
Guernseys 27
Hackney (chevaux) 20
Herbes 76
Hereford 25
Holstein 27
Index analytique 4
Inscriptions 10
Insectes 75
Jerseys 26
Jerseys canadiens 28
Jetons 79
Jeux 16
Juges 14
Légumes 56
Légumineuses 47

Leicesters 30
Lincoln 31
Liqueurs 51
Machineries 63
Machines 14
Matériel agricole 59
Médailles 79
Miel 51
Minéraux 77
Objets manufacturés 65
Oies 45
Oiseaux 36
Oiseaux empaillés 74
Ouvrages de femmes 14
Ouvrage à l'aiguille 73
Ouvrage au tricot 73
Oxford 31
Pain de ménage 52
Peintures à l'huile 78
Percherons 21
Perdrix 46
Photographies 78
Pigeons 43
Pintardes 45
Plantes 54
Poêles 65
Poissons empaillés 75
Poland chenas 40
Polled Angus 25
Ponies 23
Poules 37
Poulets 39
Produits agricoles 46
Protets 15
Réception (comité de) 3
Récoltes-racines 48
Règlements généraux 7
" pour l'espèce bovine 24
" " " chevaline 18
" " " ovine 30
" " " porcine ..... [illegible]
Savons 52
Sculpture 78
Shropshires 31
Sirop d'érable 51
Southdown 31
Sucre d'érable 51
Suffolks (chevaux) 21
" (porcs) 39
Tabac 49
Tamworths 34
Tapis 52
Tarif des inscriptions 11
Timbres 79
Toile 52
Tricot 52
Vinaigre 51
Vins canadiens 51
Volailles 37
Yorkshires 34

A. E. BOISSEAU & CIE

59, Rue Dalhousie, Québec

NEGOCIANTS EN GROS

Librairie, Epicerie, Marchandise sèche, Ustensiles de Cuisine émaillés, Articles pour fumeurs, Valises et Portemenaux, etc., que nous vendons aux prix du fabricant.

— UNE VISITE EST SOLLICITÉE —

P. S.—Nous vendons le Balais et payons le fret sur quantité de 10 douzaines.

★ JAMES PERRY ★

— MANUFACTURIER —

De Meubles de Salon,
Chambre à Coucher,
Salle à Diner,
Salle, Lits, Etc.

Entrepots : 323, Rue St-Paul

Manufacture : 66, Rue St-Valier

QUEBEC

Téléphone 519.

NAP. G. KIROUAC. C. KIROUAC.

F. KIROUAC & FILS,

COIN DES RUES ST-PIERRE ET ST-ANDRE

FARINES FORTES A BOULANGER

(SPECIALITE)

FARINES PATENTE

(Demandez LA LAURIER)

FARINES DE FAMILLE

FARINES COMMUNES

GRAINS ET PROVISIONS.

LES PLUS BAS PRIX DU MARCHE.

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

Telephone 129.

CHEMIN DE FER DE

QUEBEC ET DU LAC SAINT-JEAN

NOUVELLE ROUTE QUI CONDUIT AU CELEBRE SAGUENAY

—— ET LA ——

SEULE VOIE FERREE qui mène directement aux délicieuses campagnes et aux magnifiques endroits de pêche qui se trouvent au nord de Québec, au Lac St-Jean et à Chicoutimi, à travers la chaîne des

Laurentides, les Adirondacks du Canada

Les trains se raccordent à Chicoutimi avec les bateaux à vapeur du Saguenay pour

Tadoussac, Cacouna, la Malbaie, Québec.

C'est un voyage circulaire sans rival en Amérique, avec tout un système d'hôtels confortables et luxueux, qui s'accomplit dans la grande forêt, à travers les montagnes, sur le parcours de rivières et de lacs, descendant le majestueux Saguenay de jour, en revenant à Québec, et touchant à toutes les belles stations balnéaires du bas du fleuve St-Laurent.

L'Hôtel Roberval, au lac Saint-Jean, a des appartements de première classe pour 300 touristes ; l'hôtel de l'île à la Grande Décharge du lac St-Jean, l'endroit par excellence de la pêche à la ouananiche, est une succursale de l'hôtel Roberval.

S'adresser à tous les principaux vendeurs de billets de voyage, dans toutes les principales villes.

On distribue gratuitement sur demande un magnifique guide illustré.

—: AUX COLONS :—

Terres a ble, bon climat, bon bois, excellente eau,
Dans la vallée du Lac Saint-Jean, le Grenier de la Province de Québec.

Le Gouvernement Provincial offre en vente au-delà de 2,000,000 d'âcres des plus belles terres à blé qui se puissent trouver dans la Province de Québec, à VINGT CENTINS L'ACRE, à une distance de dix heures seulement de Québec (190 milles) par voie ferrée, dans le territoire du lac Saint-Jean.

Transport gratuit des nouveaux colons et de leurs familles, et d'une quantité limitée de leurs effets de ménage.

Aux Manufacturiers.—Il y a bon nombre de magnifiques pouvoirs d'eau le long de la ligne, qui conviennent à des moulins à papier, à pulpe, ou à d'autres industries, avec une grande abondance de bois, de main d'œuvre à bon marché, et des avantages particuliers accordés aux personnes qui établissent de telles industries.

ALEX. HARDY,
Agent général du fret et des voyageurs, à Quebec.

J. G. SCOTT,
Secrétaire et gérant

PROVIN- EX

QUEBEC 12 TO 21 SEPTEMBER 1

PROVINCIAL EXHIBITION 1898.